

Rapport d'Orientation Budgétaire - exercice 2017

Conseil municipal du 22 novembre 2016

PRÉAMBULE

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifiées par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et en application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire :

*« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.***

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, **une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées, les avantages en nature et la durée effective du travail.***

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante ; Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »



Rapport d'Orientation Budgétaire - exercice 2017

Conseil municipal du 22 novembre 2016

SOMMAIRE

Page 4	Eléments de contexte ▪ Des incertitudes et des contraintes
Page 5	Hypothèses retenues pour construire le projet de Budget 2017 ▪ 1. Fonctionnement : consolider la maîtrise des dépenses et gérer finement les recettes
Page 9	▪ 2. Un niveau d'investissement fidèle au programme annoncé et à l'évolution réglementaire
Page 11	Les engagements pluriannuels
Page 18	La structure et la gestion de la dette
Page 30	PERSONNEL – Structure et évolution des dépenses et des effectifs ▪ 1. Des effectifs en légère baisse
Page 33	▪ 2. Organisation du temps de travail ▪ 3. Des dépenses de personnel impactées par des décisions réglementaires
Page 36	BUDGET DE L'EAU ▪ Les orientations budgétaires 2017 ▪ Les engagements pluriannuels ▪ La structure et la gestion de la dette
Page 39	BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT ▪ Les orientations budgétaires 2017 ▪ Les engagements pluriannuels
Page 41	BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT ▪ La structure et la gestion de la dette
Page 46	BUDGET DES PORTS ▪ Les orientations budgétaires 2017 ▪ Les engagements pluriannuels
Page 48	BUDGET DES PORTS ▪ La structure et la gestion de la dette

Éléments de contexte

DES INCERTITUDES ET DES CONTRAINTES

Le projet de loi de finances 2017 présenté en Conseil des Ministres le 28 septembre 2016 confirme qu'en 2017, les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche de réduction des dotations de l'Etat, mais celle-ci serait réduite par rapport à ce qui avait été annoncé. Ainsi, l'effort demandé au titre de la contribution au redressement des finances publiques serait de 1.33 % des recettes réelles de fonctionnement en 2017 (contre 1.59 % en 2016).

Par ailleurs, la réforme de la DGF serait supprimée et le dispositif de sortie de la Dotation Nationale de Péréquation serait moins brutal que prévu, car lissé sur 3 exercices budgétaires. Ainsi, 90% de la DNP serait garantie en 2017 (333.000 euros), 75% en 2018 (277.000 euros) et 50% en 2019 (185.000 euros). La dotation deviendrait nulle à compter de 2020.

Certaines contraintes réglementaires nous imposent de majorer les charges de personnel de 1,6% en 2017 (Cf. infra - Personnel : Structure et évolution des dépenses et des effectifs).

Les transferts de compétences induits par la loi NOTRe (transports urbains et scolaires) s'avèrent neutres sur un plan budgétaire, avec un montant de remboursement par la CASSB égal à la diminution de l'attribution de compensation. L'impact du transfert des compétences « gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations » en 2018, de l'eau et de l'assainissement collectif en 2020, n'est pas encore connu.

Enfin, il existe une incertitude liée à la révision des valeurs locatives qui pourrait avoir un impact non négligeable sur le niveau des bases d'imposition de la fiscalité directe locale.



Hypothèses retenues pour construire le projet de Budget 2017

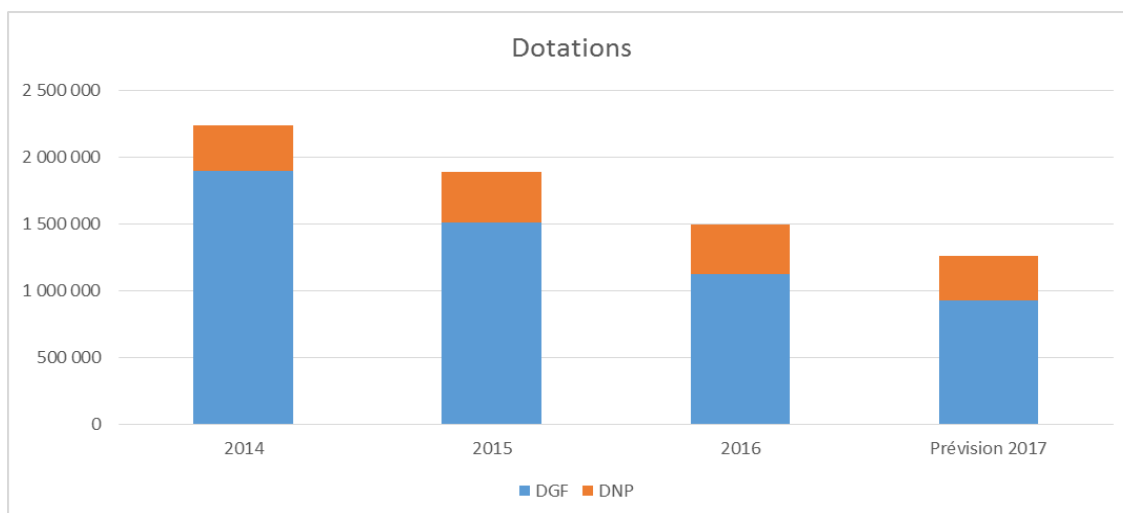
1. FONCTIONNEMENT : CONSOLIDER LA MAÎTRISE DES DÉPENSES ET GÉRER FINEMENT LES RECETTES

Les recettes tendent à se stabiliser, mais la Ville doit persévérer dans son effort de rationalisation des dépenses dans l'hypothèse de la poursuite du désengagement de l'Etat.

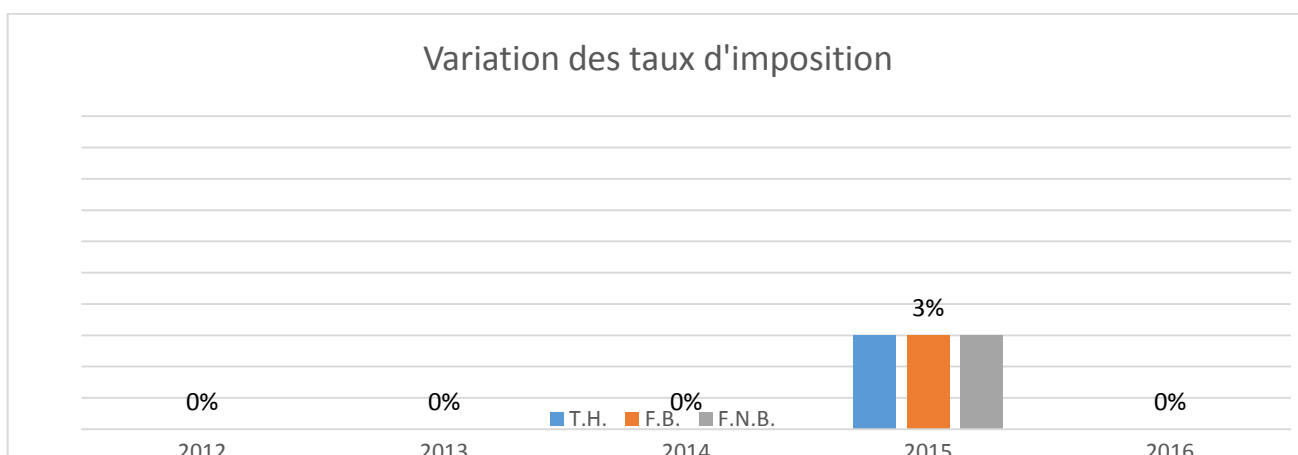
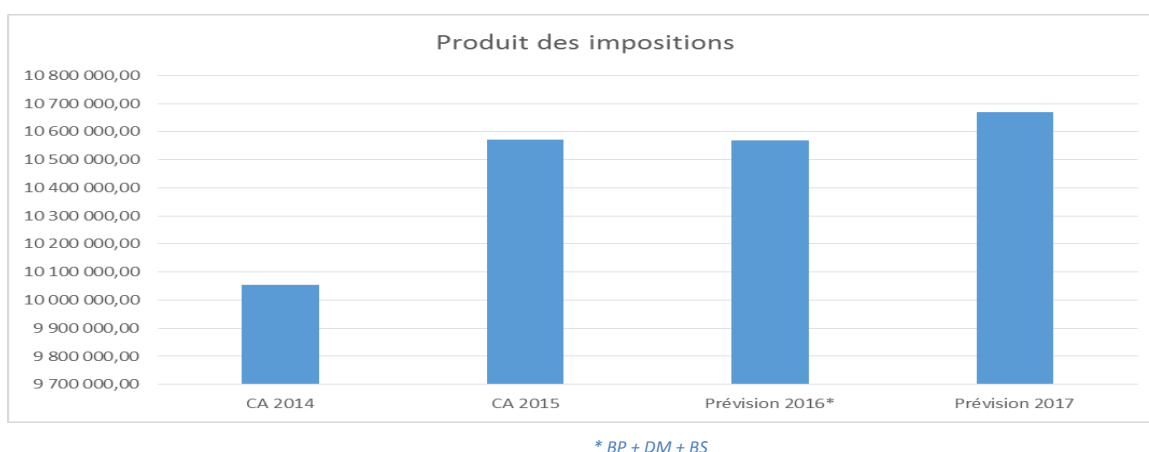
RECETTES

- ❖ *La baisse de la DGF, annoncée à 400 000 €, passerait à 200 000 €*
- ❖ *Baisse de 10 % de la DNP*
- ❖ *Stabilisation des principaux tarifs*
- ❖ *Augmentation des recettes liées à l'occupation de la plage des Lecques (pour la première fois à compter de 2017, redevance calculée sur une part fixe et sur un pourcentage du chiffre d'affaires de l'année précédente).*
- ❖ *Les réductions cumulées des dotations de l'Etat entre 2014 et 2017 (**1,2 million d'euros**) correspondent à **10 points de fiscalité locale** ; les réserves d'excédent ont permis de lisser cette baisse au cours de ces années lors de l'affectation du résultat. Ainsi, dans l'hypothèse réaliste de taux de fiscalité inchangés en 2017, le levier fiscal aura compensé sur toute cette période moins du quart de cette baisse de dotations.*
- ❖ *Estimation majorée des droits de mutation par rapport à 2016 en raison de l'avancement du programme de constructions à usage libre du PAE de la Miolane*



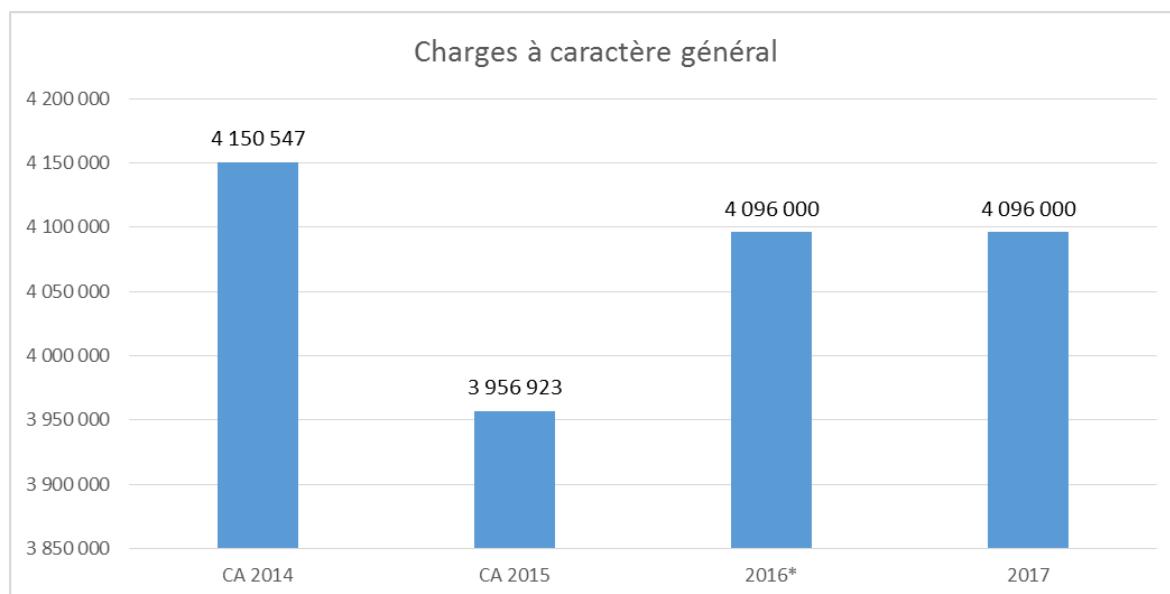


L'augmentation des bases fiscales et les montants des dotations n'étant pas encore connus lors du vote du budget primitif en décembre, le levier de la fiscalité est utilisé pour équilibrer le budget, sans présager des décisions qui seront prises au mois de mars lors du vote des taux d'imposition.

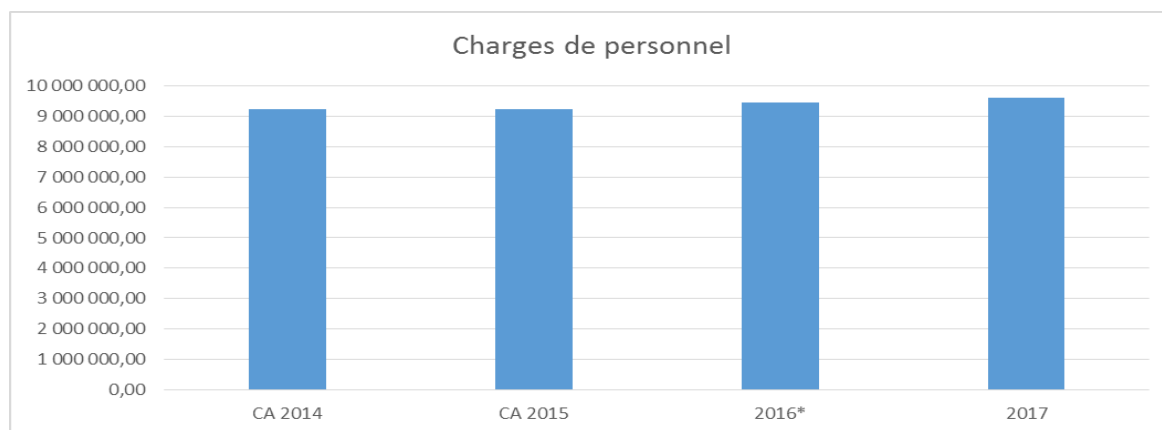


DEPENSES

Stabilisation des charges à caractère général (chapitre 011)



Stabilisation des effectifs mais, intégration des adaptations réglementaires : variation de la valeur du point d'indice, transfert primes/points, augmentation des heures supplémentaires liées aux élections (chapitre 012)

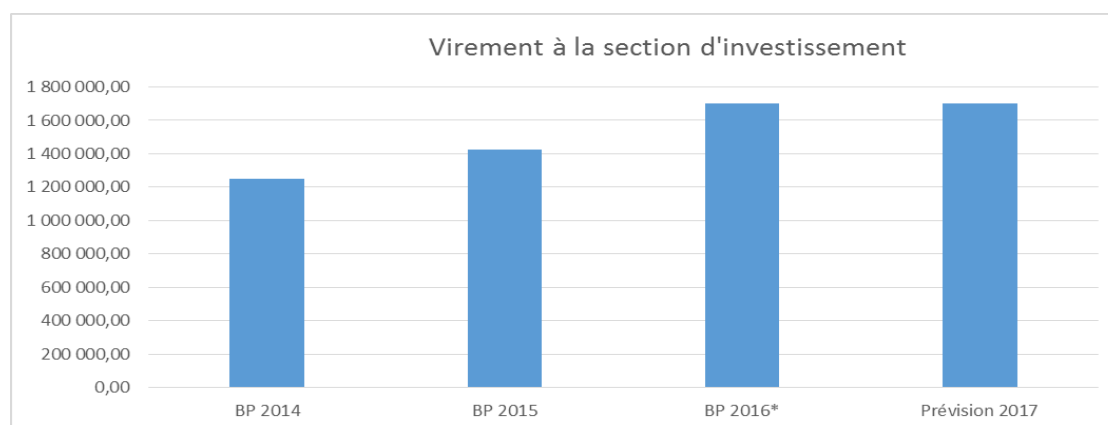


- ❖ *Maintien du prélèvement SRU en attente de la décision du Préfet (210 000 €)*
- ❖ *Maintien à un niveau élevé du FPIC, stabilisé à 300 000 €*
- ❖ *Réduction prévisible de l'attribution de compensation de la CASSB compensée par des réductions de dépenses d'un montant équivalent*



❖ *Maintien de la politique d'aide aux associations sur la base de deux critères : intérêt public et aide à la jeunesse*

❖ *Volonté de maintenir une épargne importante (virement de 1 700 000 €)*



* BP + DM + BS

2. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT FIDÈLE AU PROGRAMME ANNONCÉ ET À L'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

Après un exercice budgétaire 2016 exceptionnel en raison notamment de la mise en œuvre du PAE de la Miolane, retour en 2017 à un niveau d'investissement élevé correspondant à un programme structurant pour la ville et sa population.

Recettes

- *Incertitudes pour certaines subventions de la Région en lien avec l'abandon de la clause générale de compétences issu de la loi NOTRe, stabilisation des subventions du département (200 000 €). Figurera en report en 2017 la somme de 312.000 euros attribuée par l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local (avenue du port)*
- *Un FCTVA (environ 380 000 € reversés sur les investissements réalisés en 2015) ; il sera plus significatif en 2018 du fait du niveau des travaux réalisés en 2016 et de la nouvelle prise en compte des dépenses d'entretien des bâtiments communaux et de la voirie (estimation 1 200 000 €)*
- *Inscription d'un emprunt équivalent au montant du remboursement du capital afin de remplir l'objectif de stabilisation de l'encours de la dette*
- *Maintien d'un prélèvement élevé pour conserver un financement sain des investissements*

Dépenses

- ***Poursuite des opérations de logements locatifs sociaux.***
- ***Modification de l'AP-CP PAE La Miolane avec l'inscription des acquisitions foncières (900 000 €).***



– **Programmation des travaux en 2017 :**

- *Fin du réaménagement complet du quartier des Lecques démarré en 2010 : parking Mauric et/ou du Nouveau port (les crédits correspondants seront inscrits au BS 2017, une fois connus les résultats de 2016).*
- *Un gros programme de restructuration de la voirie communale autour du PAE, de la Madrague et du centre-ville*
- *Etude AMI de requalification du quartier Pradeaux – Gare*
- *Réhabilitation du patrimoine bâti de la Calanque de Port d'Alon*
- *Programme d'économies d'énergie pour réduire les dépenses de fonctionnement (éclairage public et chaufferie)*
- *Dotations en matériel pour le Point Plage*
- *Programme d'amélioration des aires de jeux*
- *Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité des bâtiments communaux*
- *Réhabilitation de la morgue du cimetière*
- *Sécurisation des œuvres et des lieux au Centre d'art Sébastien*
- *Modernisation du parc d'horodateurs*
- *Acquisition de matériels de nettoyage (balayeuse)*
- *Création d'un parcours de santé (chemin du poissonnier)*

- **On rappelle que figurent au budget 2016 et seront réalisés en 2017 :** Le réaménagement de l'Avenue du port et de la place de l'appel 18 juin (1 200 000 €) ainsi que l'inscription d'une somme de 488 000 € correspondant à la dernière part du financement du gymnase des Oliviers.

Pour information, des travaux de requalification de l'entrée de ville côté La Cadière et d'aménagement du musée de Tauroentum seront pris en charge par la CASSB.



Les engagements pluriannuels

Les engagements pluriannuels sont constitués des éléments suivants :

1.L'Autorisation de Programme relative au Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Miolane : en 2017 phase d'acquisitions foncières

APCP PAE LA MIOLANE COMMUNE						
Version modifiée						
Recettes budgétaires						
	2015	2016	2017	2018	2019	Total
autofinancement	70 000,00	335 000,00	-137 624,00	2 215,00	-31 522,00	238 069,00
10222 - FCTVA	0,00	0,00	74 864,00	497 785,00	31 522,00	604 171,00
1343 - Participations	500 000,00	2 500 000,00	1 695 260,00	0,00	0,00	4 695 260,00
1641 - Emprunt		1 000 000,00	-500 000,00	-500 000,00	0,00	0,00
Total	570 000,00	3 835 000,00	1 132 500,00	0,00	0,00	5 537 500,00
Dépenses budgétaires						
	2015	2016	2017	2018	2019	Total
2111- acquisitions foncières			900 000,00			900 000,00
2315 - Travaux	570 000,00	3 810 000,00	220 000,00			4 600 000,00
6618 - Intérêts des autres dettes		25 000,00	12 500,00			37 500,00
Total	570 000,00	3 835 000,00	1 132 500,00	0,00	0,00	5 537 500,00

2.L'engagement de subvention sur trois années au profit de l'opération réalisée par Var habitat dans le cadre du PAE de la Miolane (délibération n°2014-12-26 du 16 décembre 2014)

3.Programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux : AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

4.AMI : la Commune est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région dans le cadre de l'expérimentation du dispositif « Quartiers de Gare » : une série d'études, financées à 70 % par la Région et bénéficiant d'un accompagnement technique, sont programmées en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sud Saint Baume.

5.Garanties d'emprunt

- En cours (cf. états annexés)
- A venir :

Garanties d'emprunts des opérations de la Miolane

Et plus généralement lors de chaque opération comprenant 100% de logements sociaux





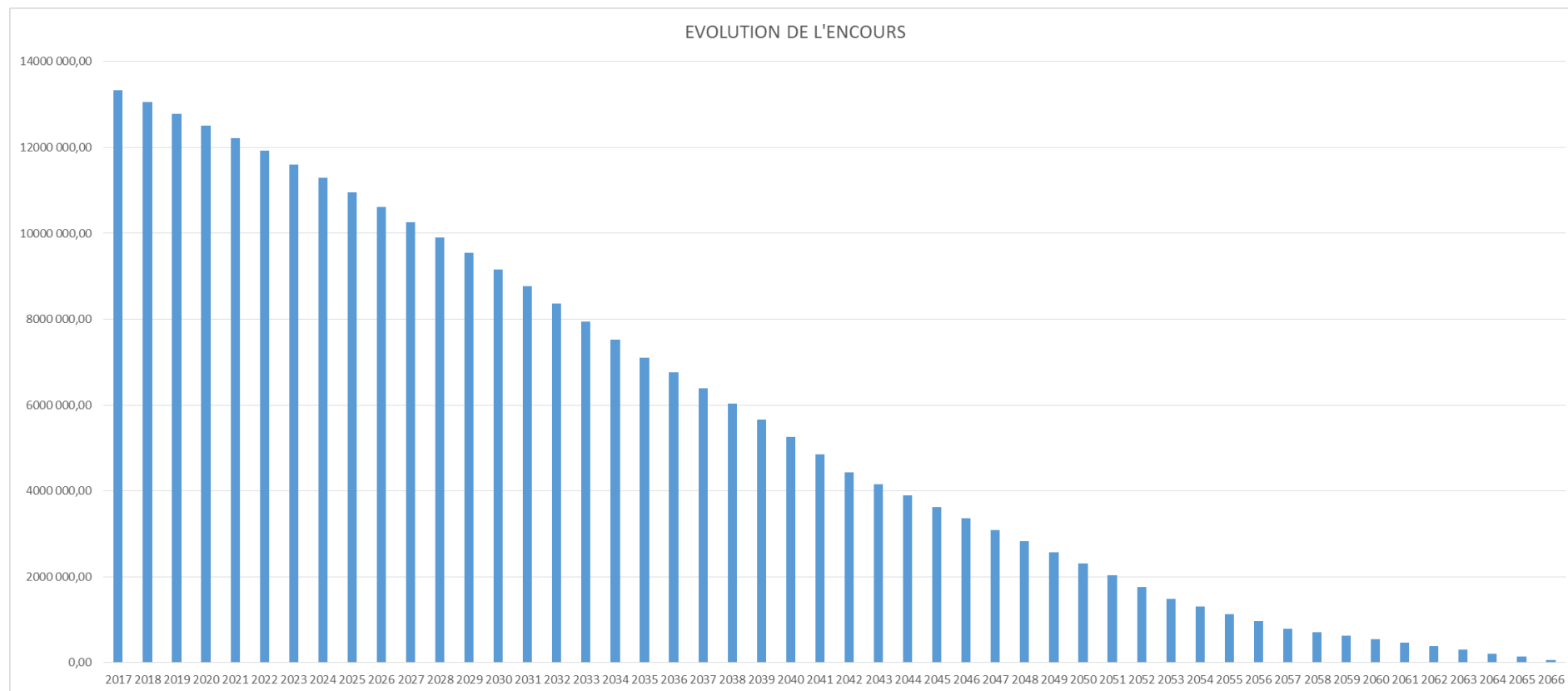
GARANTIES D'EMPRUNTS (budget de la Commune)

EMPRUNTS GARANTIS - SITUATION

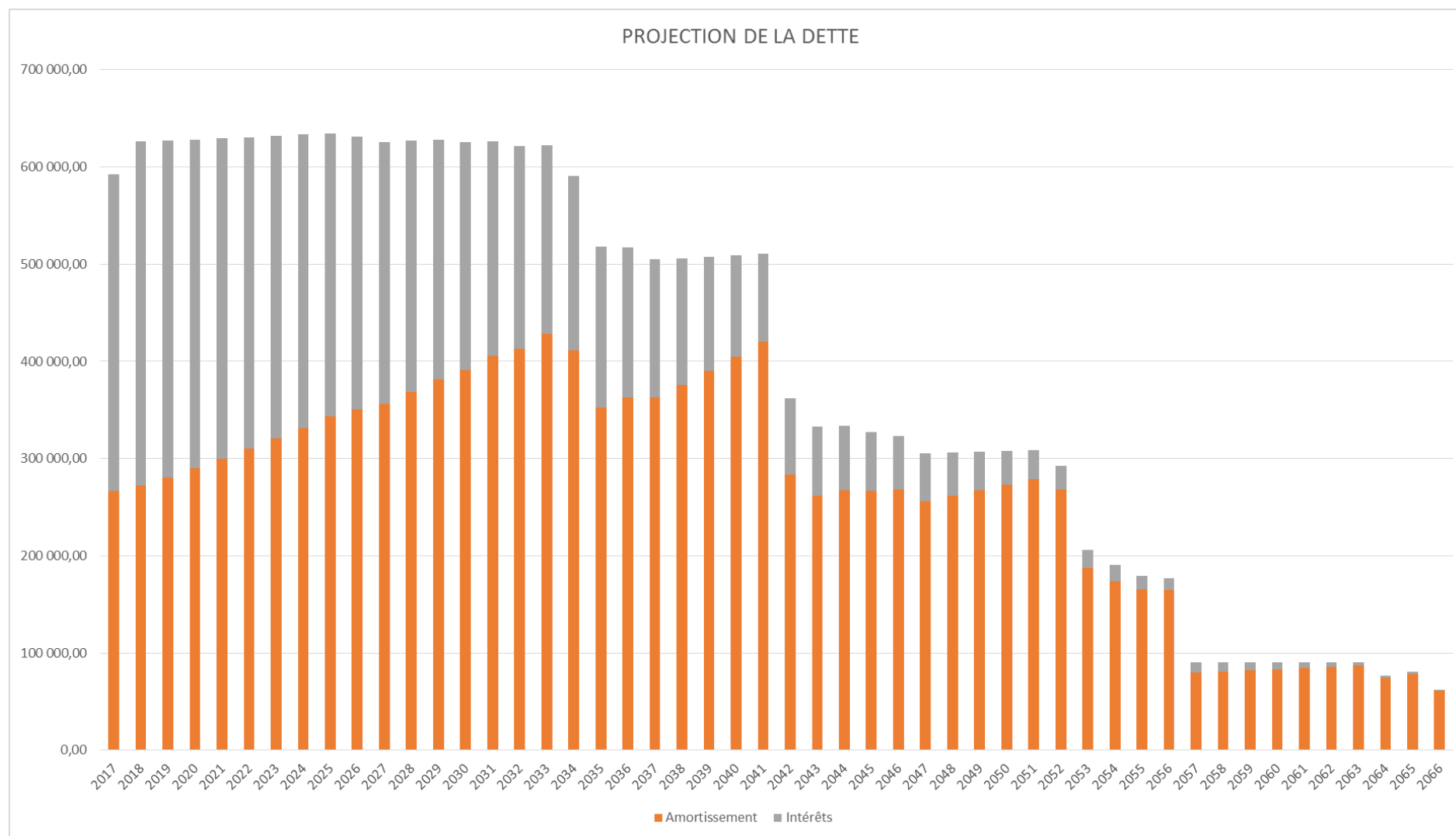
	Au 31 décembre 2016	
Encours dette globale	13 327 828,41	
Durée résiduelle moyenne	35 ans, 3 mois, 25 jours	
Durée de vie moyenne	20 ans, 4 mois, 19 jours	
Disponible sur Crédits Revolving	0	
Disponible sur Phase de mobilisation	0	
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	
Encours couvert	0	
Taux moyen avant couverture	2,602%	
Taux moyen après couverture	2,602%	
Taux actuariel moyen avant couverture	2,450%	
Taux actuariel moyen après couverture	2,450%	



EMPRUNTS GARANTIS – EVOLUTION DE L'ENCOURS

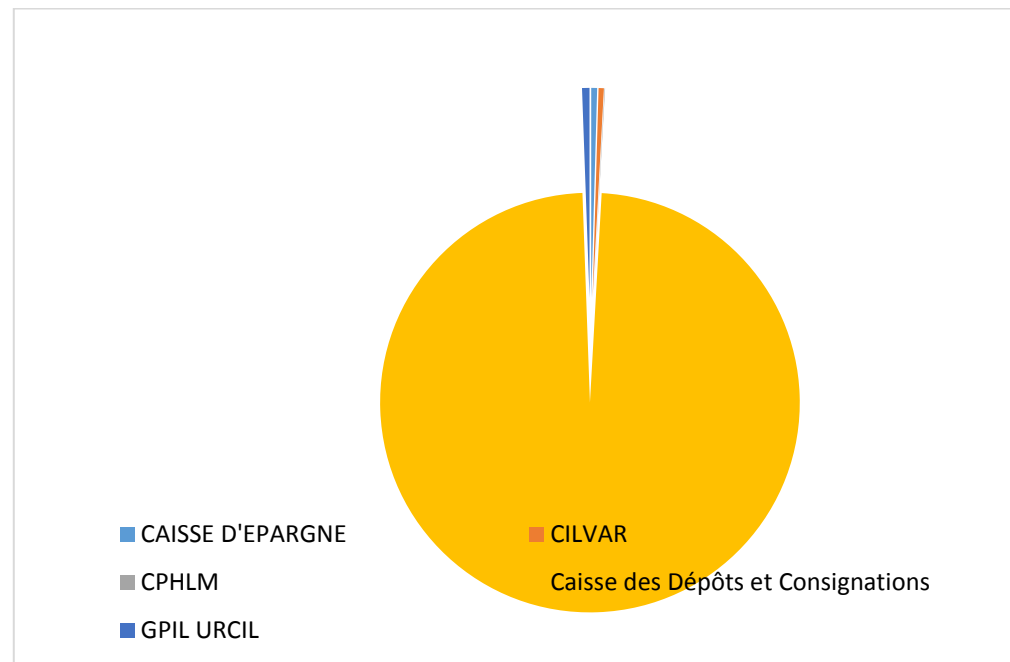


EMPRUNTS GARANTIS – PROJECTION DE LA DETTE



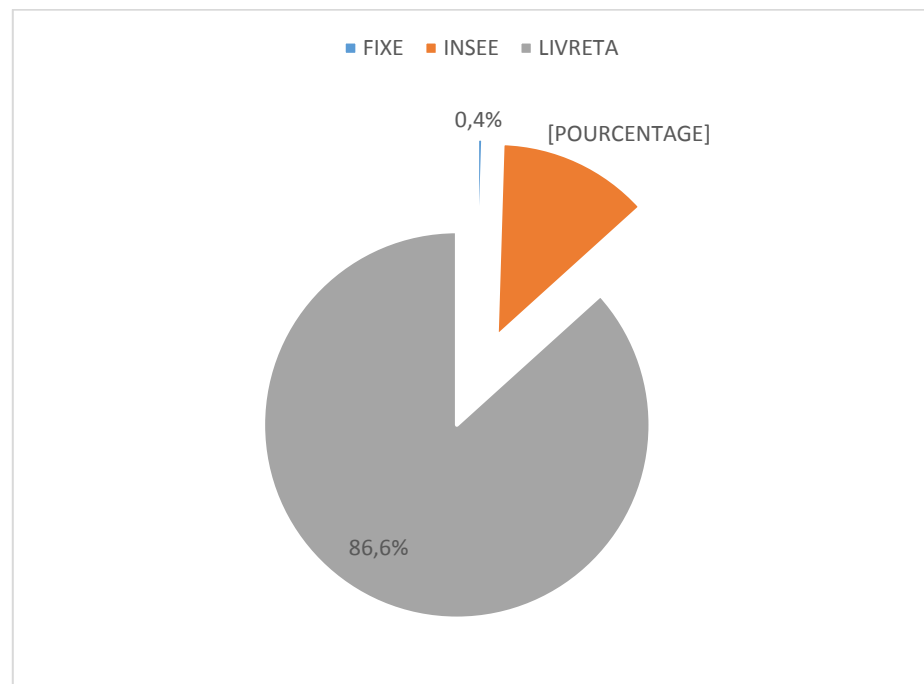
EMPRUNTS GARANTIS - STRUCTURE PAR PRETEURS

Récapitulation par établissements	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
CAISSE D'EPARGNE	60 180,09	7 447,58	2 461,28 €	4 986,30 €
CILVAR	54 125,68	5 519,12	693,41 €	4 825,71 €
CPHLM	4 478,25	3 662,81	161,21 €	3 501,60 €
Caisse des Dépôts et Consignations	13 132 875,15	570 041,04	321 878,45 €	248 162,59 €
GPIL URCIL	76 169,24	5 493,62	761,70 €	4 731,92 €



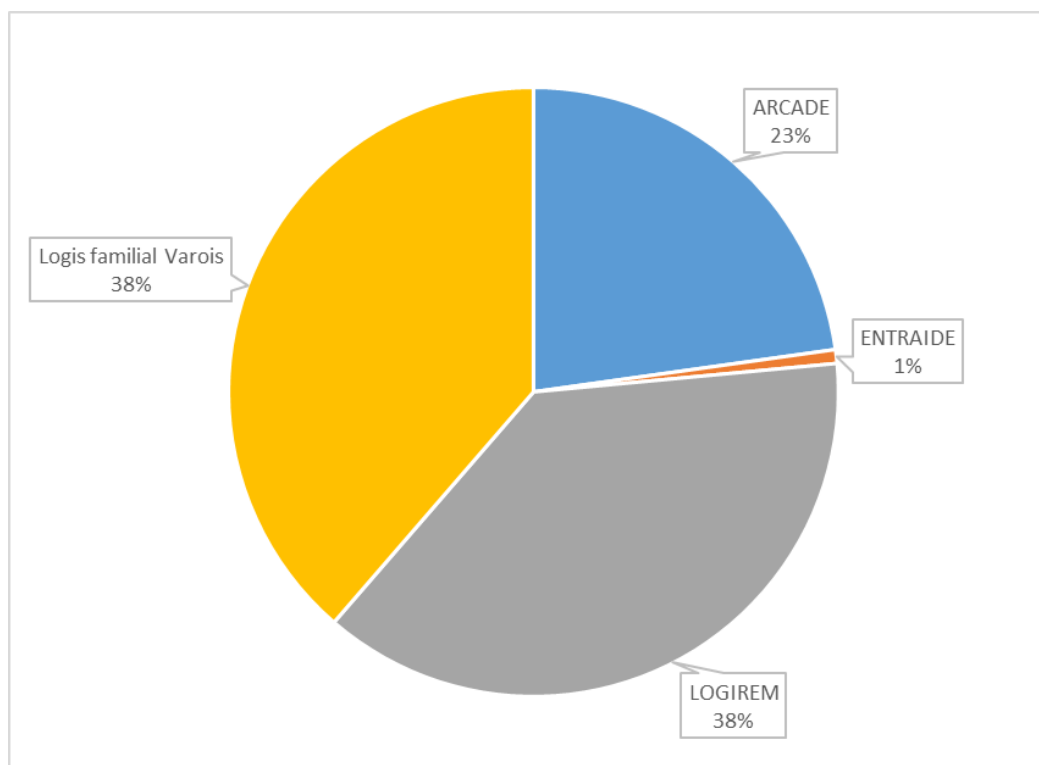
EMPRUNTS GARANTIS - STRUCTURE PAR INDEX

Récapitulation par établissements prêteurs	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
FIXE	248 698,51	59 565,26	5 819,99 €	53 745,27 €
INSEE	2 300 342,63	162 438,69	125 430,45 €	37 008,24 €
LIVRETA	4 611 328,91	258 330,98	160 477,24 €	97 853,74 €



EMPRUNTS GARANTIS - STRUCTURE PAR BENEFICIAIRES

			Dont	
Récapitulation par	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
ARCADE	1 873 736,00	138 891,55	77 609,46 €	61 282,09 €
ENTRAIDE	60 180,09	7 447,58	2 461,28 €	4 986,30 €
LOGIREM	3 113 268,68	218 252,59	157 376,27 €	60 876,32 €
Logis familial Varois	3 179 932,14	114 862,63	65 667,64 €	49 194,99 €
Var Habitat	5 100 711,50	112 709,82	22 841,40 €	89 868,42 €

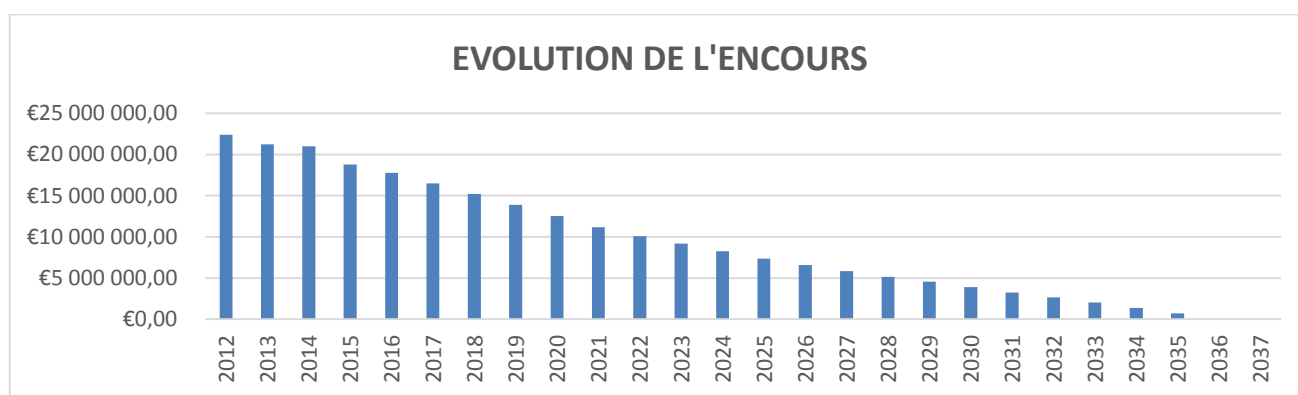


La structure et la gestion de la dette.

Comme indiqué précédemment, la politique de financement des investissements s'inscrit dans la continuité, à niveau d'endettement stabilisé.

Dans ces conditions, la capacité d'emprunt est globalement définie par la capacité de désendettement annuelle de la Ville.

Elle permet, avec les ressources propres et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, de financer les investissements.



Les tableaux et graphiques ci-annexés présentent :

- ✓ *La situation de la dette aux 31 décembre 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 :*
 - *Encours*
 - *Durée résiduelle moyenne*
 - *Durée de vie moyenne*
 - *Taux moyens*
- ✓ *L'évolution de l'encours de 2012 à 2037*
- ✓ *Une projection annuelle de l'encours en € (capital et intérêts) jusqu'en 2037 (extinction)*
- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par prêteurs*
- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par type de taux*
- ✓ *Une présentation de l'encours selon la charte de classification Gissler*
- ✓ *L'évolution du marché en 2016 selon les catégories de taux*
- ✓ *La répartition de la charge de la dette (intérêts) selon le type de taux*
- ✓ *La gestion active de la dette depuis 2006 (situation avant/après renégociation : capital, indemnité capitalisée, durée de vie, taux)*
- ✓ *La liste des emprunts souscrits (état initial et état actuel)*



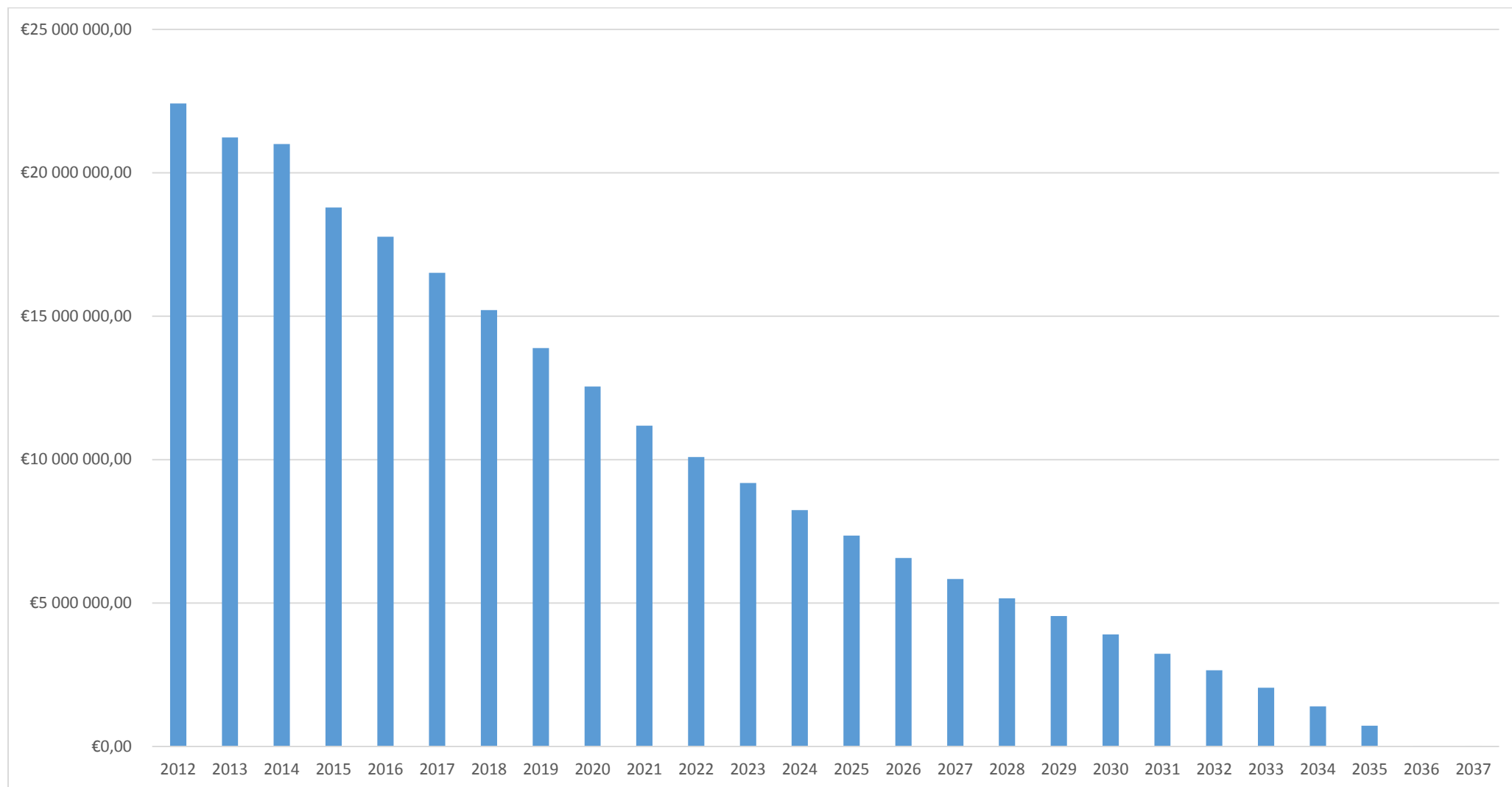


SITUATION DE LA DETTE AUX 31 DECEMBRE 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016

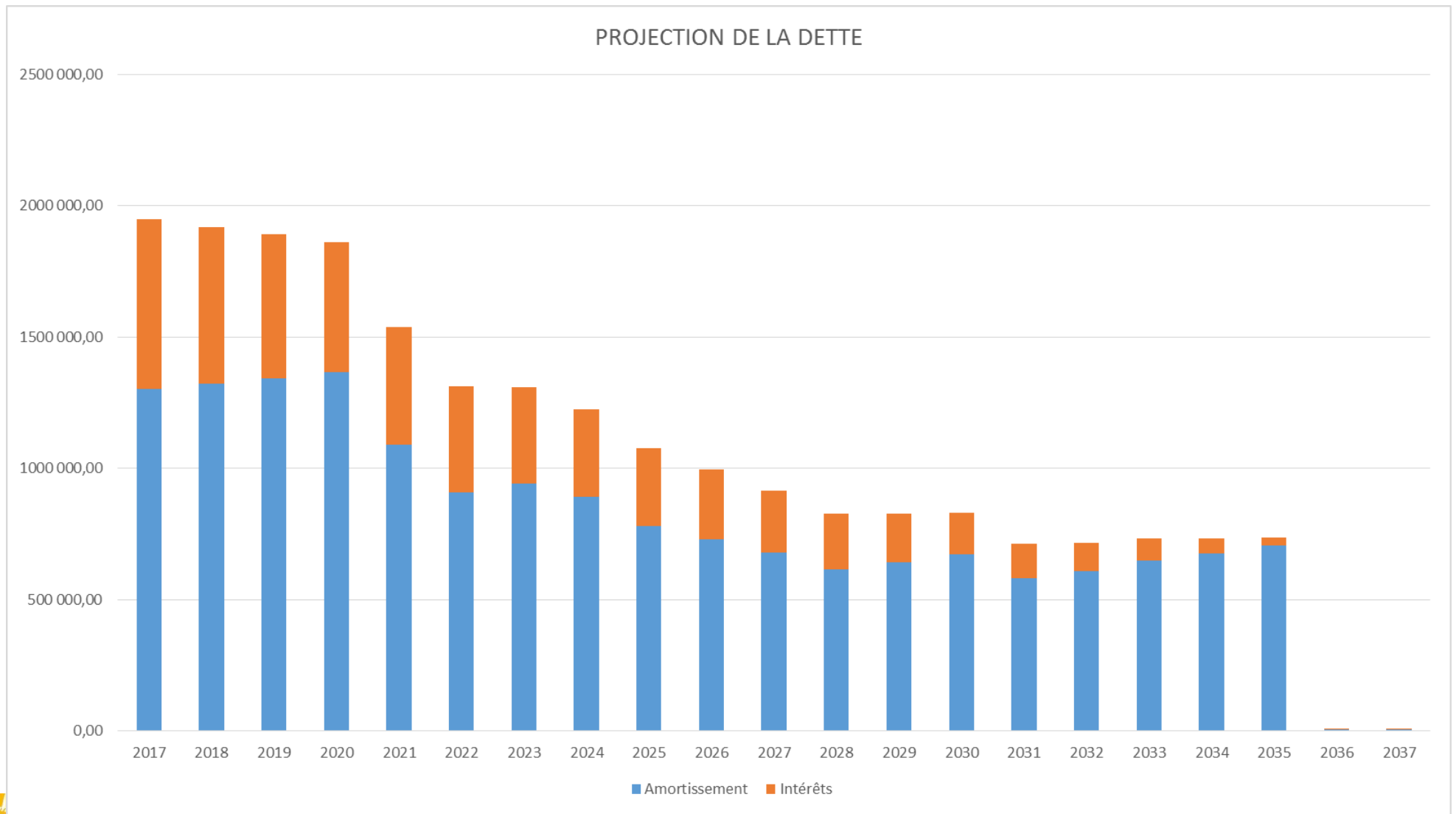
Situation au 31 décembre (2010 à 2016)							
	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016
Encours dette globale	23 715 913,84	22 417 146,92	21 227 269,04	21 003 552,95	18 787 868,72	17 766 987,79	16 512 665,02
Durée résiduelle moyenne	12 ans, 7 mois, 6 jours	16 ans, 10 mois, 12 jours	16 ans, 1 mois, 18 jours	14 ans, 8 mois, 15 jours	14 ans, 7 mois, 26 jours	14 ans, 6 mois, 9 jours	13 ans, 10 mois, 6 jours
Durée de vie moyenne	7 ans, 4 mois, 6 jours	9 ans, 11 mois, 1 jour	8 ans, 5 mois, 10 jours	8 ans, 7 mois, 4 jours	8 ans, 6 mois, 16 jours	8 ans, 5 mois	8 ans, 4 jours
Disponible sur Crédits Revolving	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Phase de mobilisation	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0	0	0	0	0	1 000 000,00
Encours couvert	0	0	0	0	0	0	0
Taux moyen avant couverture	4,206%	4,236%	4,244%	4,172%	4,174%	4,027%	3,972%
Taux moyen après couverture	4,206%	4,236%	4,244%	4,172%	4,174%	4,027%	3,972%
Taux actuariel moyen avant couverture	4,479%	4,481%	4,491%	4,449%	4,531%	4,265%	4,023%
Taux actuariel moyen après couverture	4,479%	4,481%	4,491%	4,449%	4,531%	4,265%	4,023%



EVOLUTION DE L'ENCOURS DE 2012 A 2037

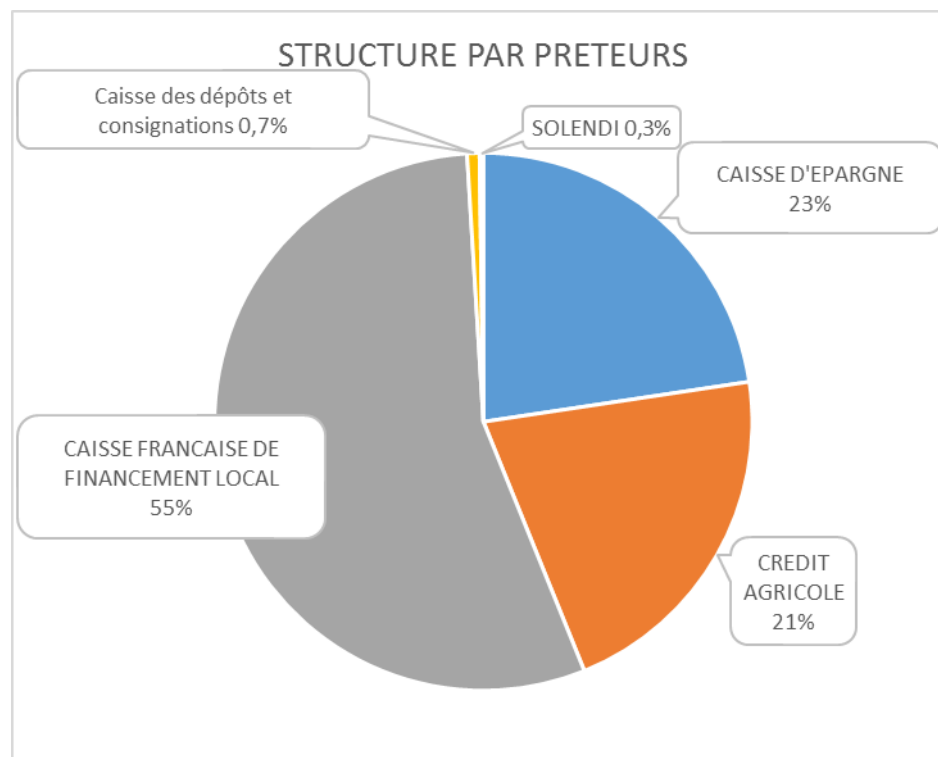


PROJECTION ANNUELLE DE L'ENCOURS EN € (CAPITAL ET INTERETS)



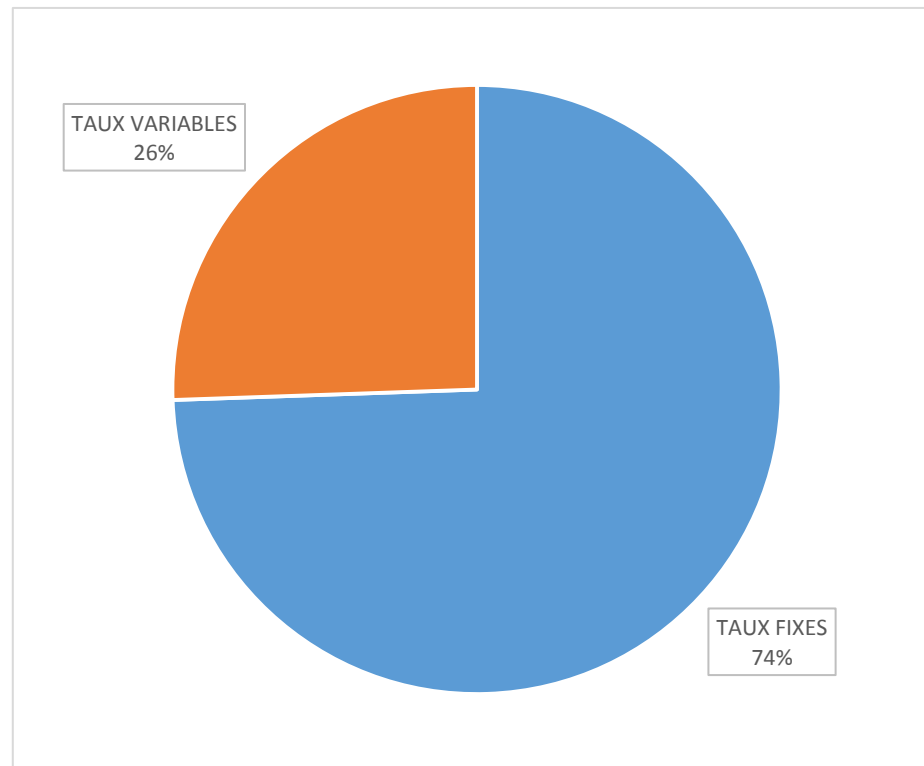
STRUCTURE PAR PRETEUR

Budget Primitif Exercice 2017 (01/01/2017)					
Récapitulation par établissements prêteurs			Dont		
	Dettes en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital	
CAISSE D'EPARGNE	3 440 777,37	579 562,79	151 781,76 €	427 781,03 €	
CREDIT AGRICOLE	3 233 997,23	605 166,39	116 652,76 €	488 513,63 €	
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	8 388 599,97	754 719,07	376 944,81 €	377 774,26 €	
Caisse des Dépôts et Consignations	114 089,99	8 118,26	3 501,84 €	4 616,42 €	
SOLENDI	34 399,27	2 481,00	365,15 €	2 115,85 €	



STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX

Budget Primitif Exercice 2017 (01/01/2017)				
			Dont	
Récapitulation par établissements prêteurs	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
TAUX FIXES	12 266 803,48	1 620 003,79	463 231,45 €	1 156 772,34 €
TAUX VARIABLES	4 209 346,42	327 562,72	185 649,72 €	141 913,00 €



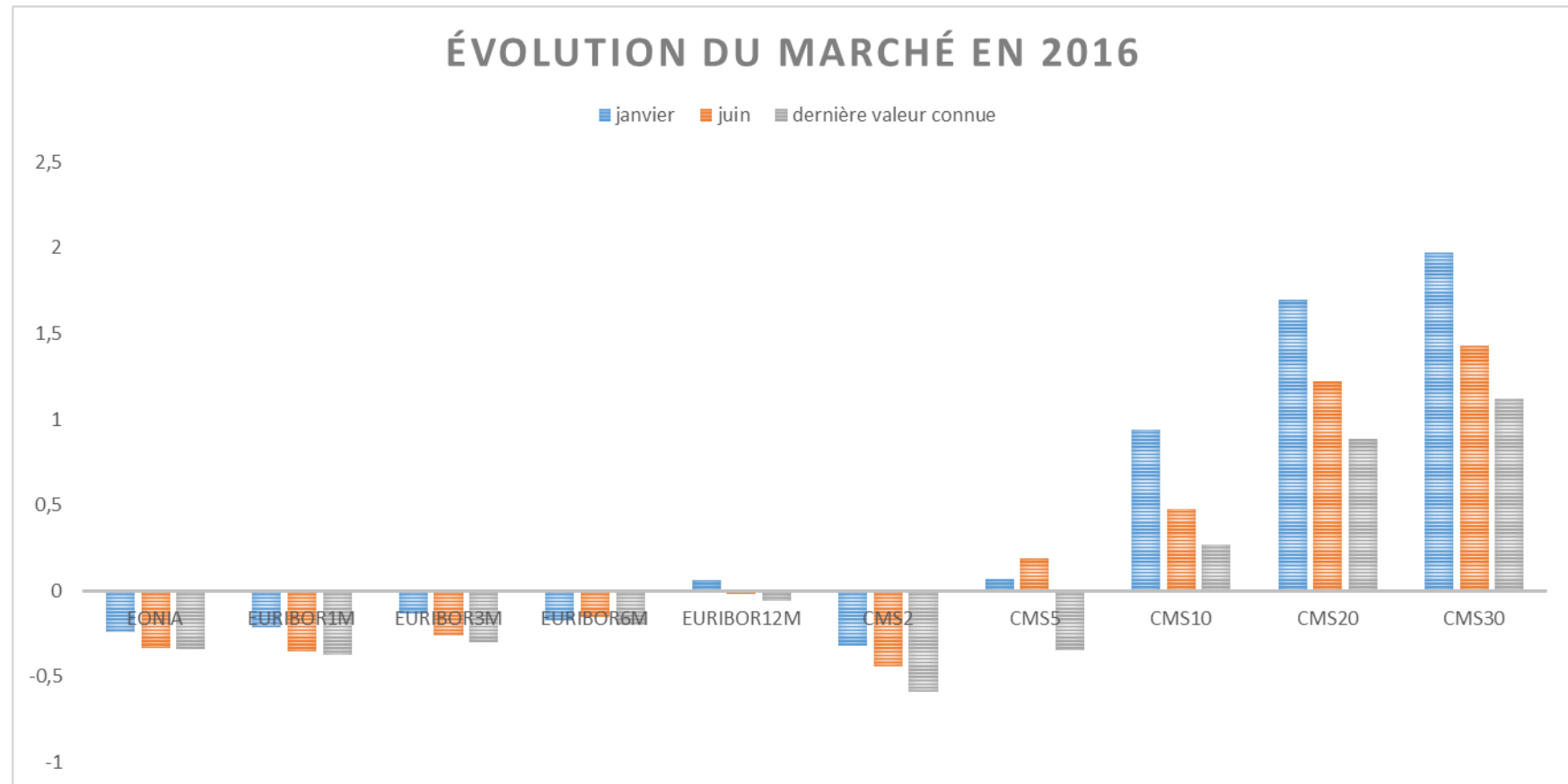
PRESENTATION DE L'ENCOURS SELON LA CHARTE DE CLASSIFICATION GISSLER

Budget Primitif Exercice 2017 (01/01/2017)

	1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecart d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	5 - Ecart d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
- Structure : A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)						
Nombre de Produits	17	0	0	0	0	0
% de l'encours	71,37 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Début	11 784 493,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Structure : B - Barrière simple. Pas d'effet de levier						
Nombre de Produits	1	0	0	0	0	0
% de l'encours	3,14 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Début	518 825,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Structure : C - Option d'échange (swaption)						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Structure : D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Structure : E - Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de Produits	0	0	1	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	25,49 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Début	0,00	0,00	4 209 346,42	0,00	0,00	0,00
- Structure : F - Autres types de structure						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



EVOLUTION DU MARCHE 2016 SELON LES CATEGORIES DE TAUX



Pour information, calcul de la structure

Si CMS20 - CMS2 compris entre -100 et 0 alors taux = $6,35 - 5 \times (\text{cms20} - \text{cms2})$

Si CMS20 - CMS2 compris entre 0 et 100 alors taux = 4,35



REPARTITION DE LA CHARGE DE LA DETTE (INTERETS) SELON LE TYPE DE TAUX

Budget Primitif Exercice 2017 (01/01/2017)		
Index	Intérêts	
- Exercice : 2017		
VARIABLE		185 649,72
FIXE		463 596,60
		649 246,32
- Exercice : 2018		
VARIABLE		179 390,76
FIXE		419 008,01
		598 398,77
- Exercice : 2019		
VARIABLE		172 840,90
FIXE		374 321,56
		547 162,46
- Exercice : 2020		
VARIABLE		166 440,36
FIXE		329 236,22
		495 676,58
- Exercice : 2021		
VARIABLE		158 809,60
FIXE		287 704,17
		446 513,77
- Exercice : 2022		
VARIABLE		151 296,80
FIXE		252 442,46
		403 739,26
- Exercice : 2023		
VARIABLE		143 430,47
FIXE		224 524,81
		367 955,28
- Exercice : 2024		
VARIABLE		135 563,26
FIXE		195 659,22
		331 222,48
- Exercice : 2025		
VARIABLE		126 565,44
FIXE		170 162,07
		296 727,51
- Exercice : 2026		
VARIABLE		117 969,71
FIXE		148 485,26
		266 454,97
- Exercice : 2027		
VARIABLE		108 944,19
FIXE		128 110,77
		237 054,96
- Exercice : 2028		
VARIABLE		99 739,91
FIXE		110 372,64
		210 112,55
- Exercice : 2029		
VARIABLE		89 516,75
FIXE		95 424,12
		184 940,87
- Exercice : 2030		
VARIABLE		79 068,60
FIXE		79 838,68
		158 907,28
- Exercice : 2031		
VARIABLE		68 123,62
FIXE		63 606,13
		131 729,75
- Exercice : 2032		
VARIABLE		56 297,91
FIXE		51 973,69
		108 271,60
- Exercice : 2033		
VARIABLE		43 588,61
FIXE		39 846,48
		83 435,09
- Exercice : 2034		
VARIABLE		30 019,08
FIXE		26 937,22
		56 956,30
- Exercice : 2035		
VARIABLE		15 814,54
FIXE		13 486,50
		29 301,04
- Exercice : 2036		
FIXE		378,14
		378,14
- Exercice : 2037		
FIXE		175,35
		175,35
		5 604 360,33



GESTION ACTIVE DE LA DETTE DEPUIS 2006

(SITUATION AVANT/APRES RENEGOCIATION : CAPITAL, INDEMNITE CAPITALISEE, DUREE DE VIE, TAUX)

Gestion active (depuis le 01/01/2006)										
Exercice	Prêteur	Capital restant dû avant renégociation	Durée de vie moyenne avant renégociation (en mois)	Indemnité capitalisée	Capital restant dû après renégociation	Durée de vie après renégociation (en mois)	Taux			
							Taux moyen avant renégociation	Type	Taux après renégociation	Type
2006	CREDIT AGRICOLE	2 727 582,28	134	91 716,33	2 819 298,64	180	5,17	V	3,83	F
2006	CREDIT AGRICOLE	537 606,51	133	20 354,51	557 961,02	180	4,73	F	3,83	F
2006	CAISSE D EPARGNE	2 040 786,96	269	92 359,68	2 133 146,64	290	4,81	V	4,09	F
2006	CAISSE D EPARGNE	2 372 040,03	107	245 725,87	2 617 765,90	184	5,31	F	3,87	F
2006	DEXIA CREDIT LOCAL	4 893 909,42	324	0,00	4 893 909,42	360	4,75	V	4,3	V
2008	DEXIA CREDIT LOCAL	4 880 429,42	324	0,00	4 880 429,42	324	4,3	V	4,35	V
2011	DEXIA CREDIT LOCAL	4 741 061,42	288	0,00	4 741 061,42	288	4,35	V	4,69	V
2015	CREDIT AGRICOLE	1 673 167,50	170	150 000,00	1 823 167,50	240	5,26	F	2,83	F
Pour information : La gestion du prêt DEXIA 2006/2008/2011 correspond au fixing du taux structuré, le dernier prêt n'ayant pas été fixé au motif que le risque est faible										



LISTE DES EMPRUNTS SOUSCRITS

(ETAT INITIAL ET ETAT ACTUEL)

Emprunts et Dettes à l'origine du contrat										Emprunts et dettes au 31/12/N					ICNE de l'exercice
Organisme Prêteur ou chef de file	Date Signature	Nominal	Index	Taux Initial		Devise	Périodicité des Remboursements	Profil d'amortissement	Catégorie d'emprunt	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Taux d'intérêt	Annuités payées au 31/12/N		
				Taux d'intérêt	Taux Actuariel								Capital	Charges d'intérêt	
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/10/2011	4 741 061,42	TAUX	0,0000	4,4454	EURO	Annuelle	Libre	E-3	4 209 346,42	18 ans, 11 mois	4,35 €	141 913,00 €	185 649,72 €	15 235,93 €
CREDIT AGRICOLE	01/09/2003	300 000,00	FIXE	4,3000	4,3483	EURO	Semestrielle	Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1	51 873,33	1 an, 8 mois, 23 jours	4,30 €	25 385,09 €	1 960,57 €	311,49 €
CREDIT AGRICOLE	08/09/2004	300 000,00	FIXE	3,8700	3,9149	EURO	Semestrielle	Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1	74 525,33	2 ans, 8 mois, 14 jours	3,87 €	23 895,96 €	2 655,16 €	584,56 €
CREDIT AGRICOLE	28/11/2005	300 000,00	FIXE	2,8800	2,9121	EURO	Trimestrielle	Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1	93 009,40	3 ans, 11 mois	2,88 €	22 261,19 €	2 439,69 €	175,46 €
CREDIT AGRICOLE	26/12/2005	557 961,02	FIXE	3,8300	3,8865	EURO	Trimestrielle	Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1	181 193,25	3 ans, 11 mois, 28 jours	3,83 €	42 742,18 €	6 330,70 €	44,19 €
CREDIT AGRICOLE	26/12/2005	2 819 298,64	FIXE	3,8300	3,8865	EURO	Trimestrielle	Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1	915 544,57	3 ans, 11 mois, 28 jours	3,83 €	215 970,20 €	31 988,12 €	223,28 €
CREDIT AGRICOLE	19/12/2008	950 000,00	FIXE	3,3500	3,3759	EURO	Semestrielle	Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1	625 593,05	8 ans, 6 mois, 15 jours	3,35 €	60 637,24 €	20 453,74 €	8 691,57 €
CAISSE D'EPARGNE	01/12/2003	1 200 000,00	FIXE	3,6400	3,6938	EURO	Annuelle	Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	B-1	518 825,07	6 ans, 11 mois, 24 jours	3,70 €	66 516,43 €	19 200,16 €	321,01 €
CAISSE D'EPARGNE	06/02/2006	2 617 765,90	FIXE	3,8700	3,8749	EURO	Annuelle	Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1	994 192,11	4 ans, 4 mois, 24 jours	3,87 €	184 032,31 €	38 475,23 €	18 983,71 €
CAISSE D'EPARGNE	20/12/2005	2 133 146,64	FIXE	4,0900	4,0930	EURO	Annuelle	Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1	1 447 501,37	13 ans, 2 mois, 24 jours	4,09 €	78 646,11 €	59 202,81 €	43 255,08 €
CAISSE DES DEPOTS ET	20/06/2002	144 701,41	FIXE	2,9500	2,9771	EURO	Annuelle	Amortissements Constants	A-1	96 545,55	20 ans, 9 mois	2,95 €	3 840,18 €	2 848,09 €	689,32 €
CAISSE DES DEPOTS ET	20/06/2002	30 867,41	FIXE	2,9500	2,9888	EURO	Annuelle	Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1	22 160,86	20 ans, 9 mois	2,95 €	776,24 €	653,75 €	159,01 €
CAISSE D'EPARGNE	27/11/2009	1 500 000,00	FIXE	3,9500	4,0075	EURO	Semestrielle	Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1	908 039,85	7 ans, 11 mois, 24 jours	3,95 €	98 586,18 €	34 903,56 €	614,87 €
CAISSE FRANCAISE DE	10/04/2006	3 500 000,00	FIXE	4,3000	4,3089	EURO	Annuelle	Echéances Progressives	A-1	2 953 591,76	18 ans, 3 mois	4,30 €	95 523,54 €	127 004,45 €	92 593,58 €
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	10/04/2006	1 050 234,46	FIXE	4,2500	4,2495	EURO	Annuelle	Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1	632 847,79	9 ans, 4 mois	4,25 €	52 102,43 €	26 896,03 €	16 567,16 €
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/02/2010	1 500 000,00	FIXE	3,8000	3,8543	EURO	Annuelle	Amortissements Constants	A-1	970 588,26	10 ans, 2 mois	3,80 €	88 235,29 €	37 394,61 €	28 500,00 €
CREDIT AGRICOLE	23/04/2002	300 000,00	FIXE	4,4400	4,4313	EURO	Annuelle	Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1	26 636,30	10 mois, 11 jours	4,44 €	26 636,30 €	1 182,74 €	0,00 €
CREDIT AGRICOLE	30/04/2015	1 823 167,50	FIXE	2,8300	2,8295	EURO	Annuelle	Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1	1 754 135,63	18 ans, 3 mois, 29 jours	2,83 €	70 985,47 €	49 642,04 €	32 103,44 €
SOLENDI	23/09/2002	64 029,00	FIXE	1,00 €	1,0041	EURO	Annuelle	Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1	36 515,12 €	15 ans, 8 mois, 29 jours	1,00 €	2 115,85 €	365,15 €	87,65 €
		25 832 233,40								16 512 665,02			1 300 801,19 €	649 246,32 €	259 141,31 €



PERSONNEL - Structure et évolution des dépenses et des effectifs

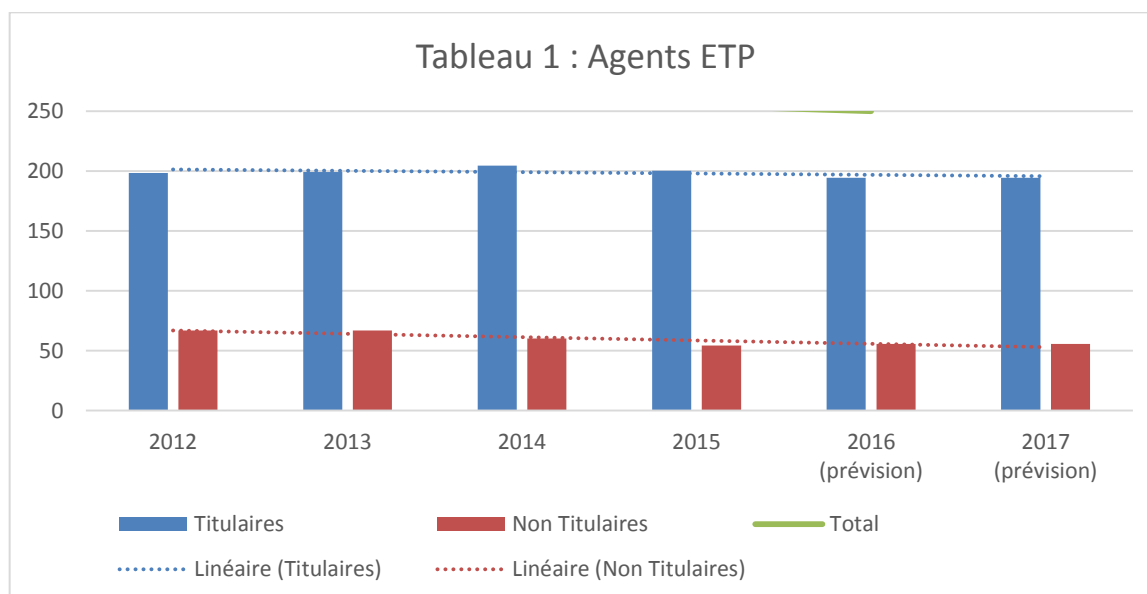
1. DES EFFECTIFS EN LEGERE BAISSSE

Globalement, les effectifs sont stabilisés, et même en diminution, traduisant l'effort de rationalisation entrepris depuis plusieurs années.

290 agents au total (213 titulaires et 77 non titulaires) représentant 250 ETP (194,3 titulaires et 55,7 non titulaires).

Tableau 1 : Agents Equivalent Temps Plein

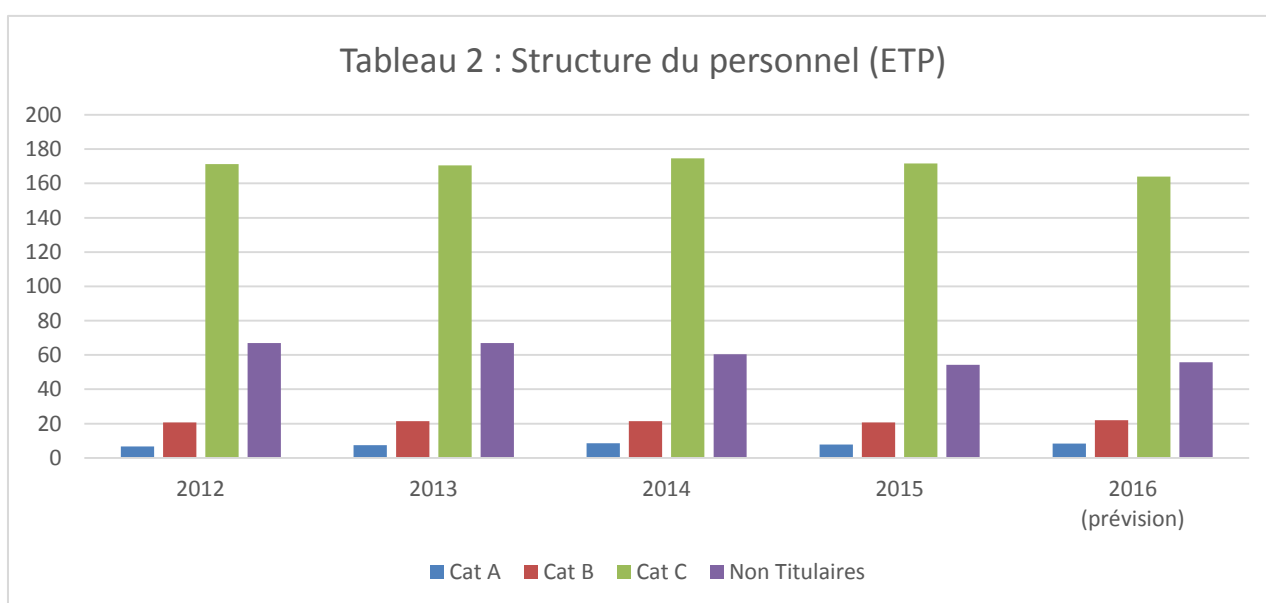
	2012	2013	2014	2015	2016 (prévision)	2017 (prévision)
Titulaires	198,5	199,25	204,55	200,25	194,3	194,3
Non Titulaires	66,97	66,98	60,36	54,33	55,68	55,68
<i>dont remplacement et occasionnels</i>	56,98	56,65	50,93	45,25	46,35	46,35
<i>dont Non titulaires permanents</i>	2,36	2,65	2,65	2,66	2,66	2,66
<i>dont CDI</i>	3	3	2	2	2	2
<i>dont Saisonniers</i>	4,63	4,68	4,78	4,42	4,67	4,67
Total	265,47	266,23	264,91	254,58	249,98	249,98



Les 213 titulaires se répartissent en 9 agents de catégorie A (4,2%), 22 agents de catégorie B (10,3%) et 182 agents de catégorie C (85,5%).

Tableau 2 : Structure du Personnel (ETP)

	2012	2013	2014	2015	2016 (prévision)	2017 (prévision)
Cat A	6,6	7,4	8,6	7,8	8,4	8,4
Cat B	20,7	21,35	21,35	20,75	21,9	21,9
Cat C	171,2	170,5	174,6	171,7	164	164
Non Titulaires	66,97	66,98	60,36	54,33	55,68	55,68
Total	265,47	266,23	264,91	254,58	249,98	249,98



46 ETP non titulaires viennent compenser les absences liées à des situations administratives particulières (temps partiel, disponibilité, congé parental, mise à disposition...) ou à la maladie.

Tableau 3 : Impact absences (Titulaires-Contractuels)

	2012	2013	2014	2015	2016 (prévision)
Positions administratives (Congé Parental, Détachement, Disponibilité, Temps Partiel, Mise à disposition)	20,11	22,41	22,11	21,81	18,71
Maladie (Maladie Ordinaire, CLM, CLD, Accident du Travail)	36,6	34,9	27,15	27,21	25,46
Maternité, Congés de Présence Parentale, Congés de Paternité	1,51	0,96	0	1,16	1,89
Total	58,22	58,27	49,26	50,18	46,06



Tableau 3 : Impact Absences

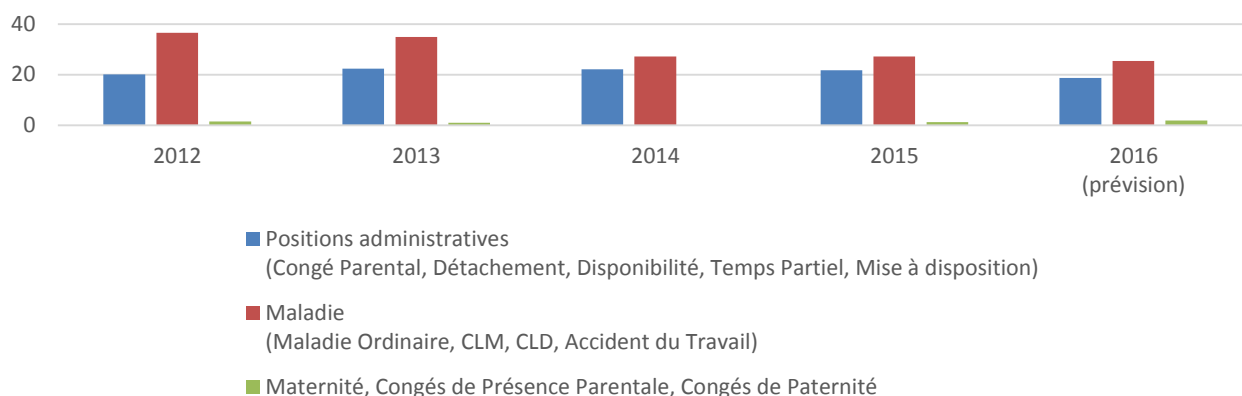
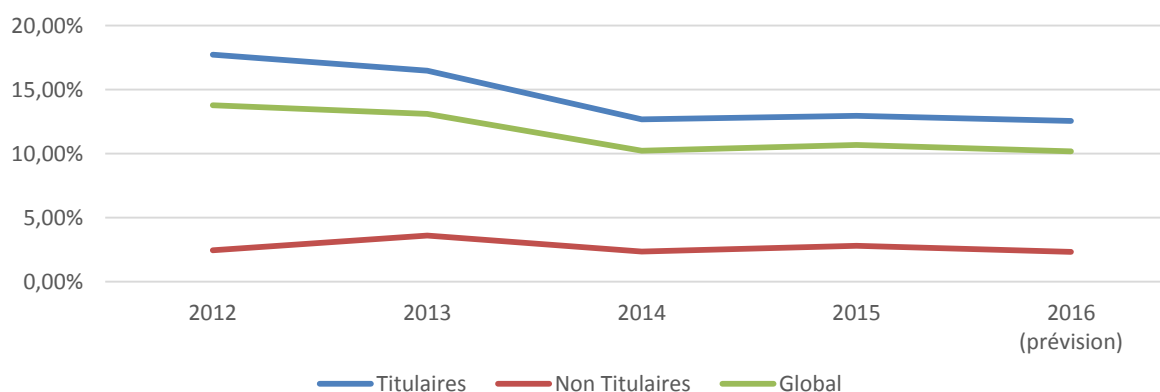


Tableau 4 : Absences pour maladie (Pourcentage/ ETP)

	2012	2013	2014	2015	2016 (prévision)
Titulaires	17,73%	16,48%	12,68%	12,95%	12,55%
Non Titulaires	2,45%	3,61%	2,35%	2,80%	2,33%
Global	13,79%	13,11%	10,24%	10,69%	10,18%

Tableau 4 : Absences pour maladie



Le recours aux emplois saisonniers est stabilisé à 57 agents.



2. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail annuel est de 1607 heures. Le temps de travail hebdomadaire est de 35 heures par semaine. Plusieurs services ont un temps de travail organisé sur 38 heures hebdomadaires (Services administratifs, CTM). Les agents dont le temps de travail est de 38 heures par semaine bénéficient de 17 jours d'ARTT par an. Le nombre de jours d'ARTT est impacté par les absences pour maladie (diminution du droit d'une journée tous les 13 jours d'absence).

Les services des affaires scolaires et de la petite enfance ont un temps de travail annualisé.

Le temps de travail de plusieurs services (Ports et Plages, Espaces Verts...) est établi en fonction de la saisonnalité des activités (présence accrue durant la saison estivale). D'autres services assurent une présence quotidienne (Police Municipale, Propreté...).

Le nombre de congés annuels correspond à 25 jours pour les agents à temps plein auxquels s'ajoutent 2 jours de congés de fractionnement (en contrepartie des jours de congés pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre). Certains agents bénéficient également de congés d'ancienneté (1 jour pour 20 ans de service dans la fonction publique, 2 jours pour 25 ans, 3 jours pour 30 ans et 4 jours pour 35 ans). L'Autorité Territoriale accorde également traditionnellement 4 journées par an ainsi qu'une journée le lundi de pentecôte (journée de solidarité).

3. DES DEPENSES DE PERSONNEL IMPACTEES PAR DES DECISIONS REGLEMENTAIRES

Une tendance structurelle à la hausse malgré les efforts de maîtrise des effectifs (titulaires et non titulaires).

*Une inscription budgétaire de **9.600.000 euros** sera proposée en 2017, représentant 3% d'augmentation par rapport au compte administratif prévisionnel de l'exercice 2016. Les principales variations se décomposent comme suit :*

- **100.000 euros** au titre de l'augmentation de la valeur du point d'indice (0,6% au 1^{er} juillet 2016 et 0,6% au 1^{er} février 2017)



- **60.000** euros pour les heures supplémentaires liées aux 4 tours de scrutin des élections présidentielles et législatives
- **50.000** euros liés au glissement vieillesse technicité (déroulement de carrière des agents)
- **45.000** euros résultant du transfert d'une partie des primes en points d'indice
- **20.000** euros de validation de services CNRACL (retraite)

En outre, deux décrets sont en attente concernant d'une part la refonte des grilles indiciaires de la catégorie A, et d'autre part le passage de 4 à 3 grades des cadres d'emplois de catégorie C ; l'impact financier n'est pas connu à ce jour.

Enfin, la mise en place du RIFSEEP (fusion de la plupart des indemnités sous une seule entité) devrait se faire en 2017 dans l'enveloppe globale du régime indemnitaire actuel.

LA REMUNERATION

La rémunération des fonctionnaires est composée d'éléments obligatoires et d'éléments facultatifs.

Les éléments obligatoires de la rémunération des fonctionnaires sont :

- Le traitement brut indiciaire (TBI) fixé selon l'indice majoré et multiplié par la valeur mensuelle du point d'indice (4,658 € depuis juillet 2016) qui fera l'objet d'une nouvelle augmentation de 0,6% à compter du 1^{er} février 2017
- L'Indemnité de Résidence (IR), calculée sur la base d'1% du traitement brut.
- Le Supplément Familial de Traitement (SFT) établi en fonction du nombre d'enfants à charge (93 agents concernés au 31/12/2016 pour un montant mensuel de 5.106 euros).
- La Nouvelle Bonification Indiciaire, attribuée pour certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière (56 agents bénéficiaires au 31/12/2016 pour un montant mensuel de 3.416 euros).

Les éléments facultatifs sont le régime indemnitaire (564.152 euros en 2016, soit 14,26% du traitement brut global), les avantages collectivement acquis (Prime de fin d'année : 181.596 euros, soit 3,8% du traitement brut global), et les avantages en nature (2 appartements de fonction pour nécessité absolue de service).



Les agents non titulaires rémunérés sur un indice bénéficient de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement éventuellement. Les agents bénéficiant d'un contrat de droit public perçoivent également la prime de fin d'année s'ils sont présents le 31 décembre de l'année depuis au moins 6 mois.



Débat d'Orientations Budgétaires - exercice 2017

BUDGET DE L'EAU

Les orientations budgétaires 2017

❖ Stabilité des Tarifs

❖ Etudes et Travaux :

- réservoir de Gueissart (en cours, report 2016)

-chemin de la Péguière (340 000 €)

-chemins du jas de David et de Cagueloup (200 000 €)

Les engagements pluriannuels

Néant

La structure et la gestion de la dette.

L'encours de la dette est nul.

Le budget annexe de l'Eau ne supporte aucun emprunt.

Personnel

Il est précisé qu'aucun personnel n'est affecté dans le cadre de ce budget annexe.





NEANT (Eau)





AUCUN EMPRUNT (Budget de l'Eau)

Situation au 31/12/2016		
	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016
Encours dette globale	0,00	0,00
Durée résiduelle moyenne	néant	néant
Durée de vie moyenne	néant	néant
Disponible sur Crédits Revolving	0	0
Disponible sur Phase de mobilisation	0	0
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0
Encours couvert	0	0
Taux moyen avant couverture	0,000%	0,000%
Taux moyen après couverture	0,000%	0,000%
Taux actuariel moyen avant couverture	0,000%	0,000%
Taux actuariel moyen après couverture	0,000%	0,000%



Débat d'Orientations Budgétaires - exercice 2017

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Les orientations budgétaires 2017

- ❖ *Stabilité des tarifs*
- ❖ *Intégration des dépenses liées au réseau d'eaux pluviales (jurisprudence récente du Conseil d'Etat)*
- ❖ *Maintien du programme d'investissement prévu:*
 - *Réseau : Allée des Platanes et des Tamaris (210 000 €)*
 - *Station de relevage du plan de la Mer : augmentation de la capacité de relevage et création d'une unité de désodorisation (420 000 €)*
 - *Etude diagnostic de l'émissaire en mer (maîtrise d'oeuvre inscrite au BS 2017)*
 - *Allée Beau vallon (170 000 €)*

Les engagements pluriannuels

Néant

Personnel

Il est précisé qu'aucun personnel n'est affecté dans le cadre de ce budget annexe.

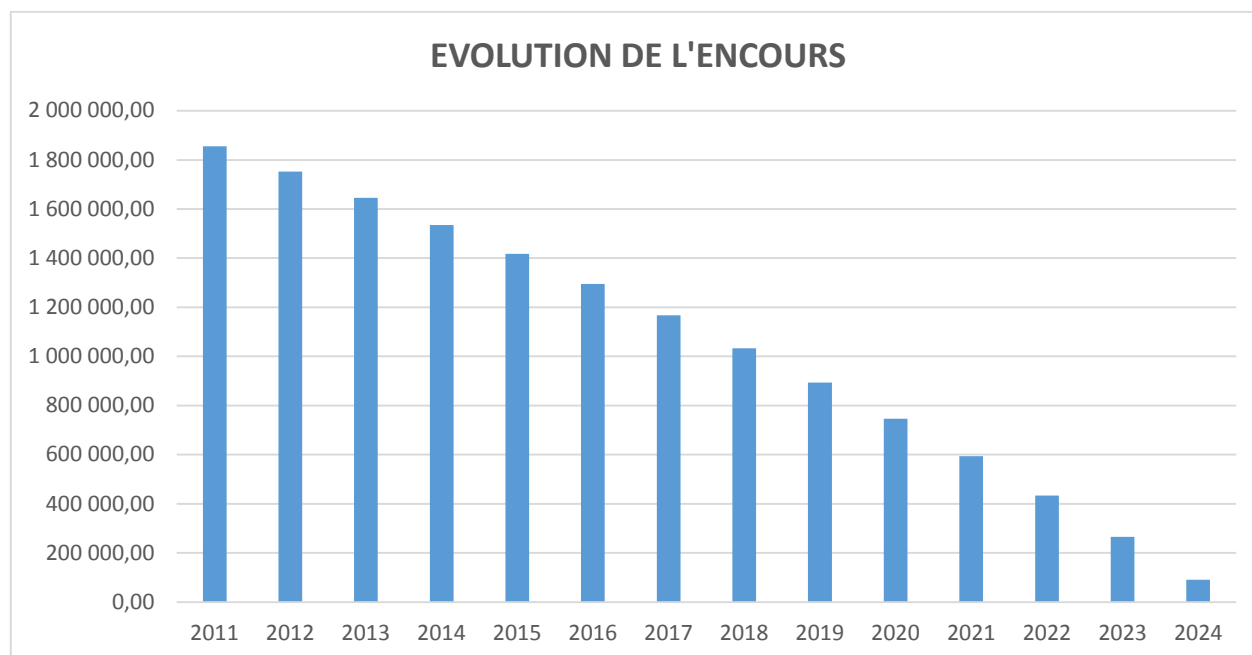




NEANT (Assainissement collectif)



La structure et la gestion de la dette.



Les tableaux et graphiques ci-annexés présentent :

- ✓ *La situation de la dette aux 31 décembre 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 :*
 - *Encours*
 - *Durée résiduelle moyenne*
 - *Durée de vie moyenne*
 - *Taux moyens*
- ✓ *L'évolution de l'encours de 2011 à 2024 (extinction)*
- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par prêteurs*
- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par type de taux*



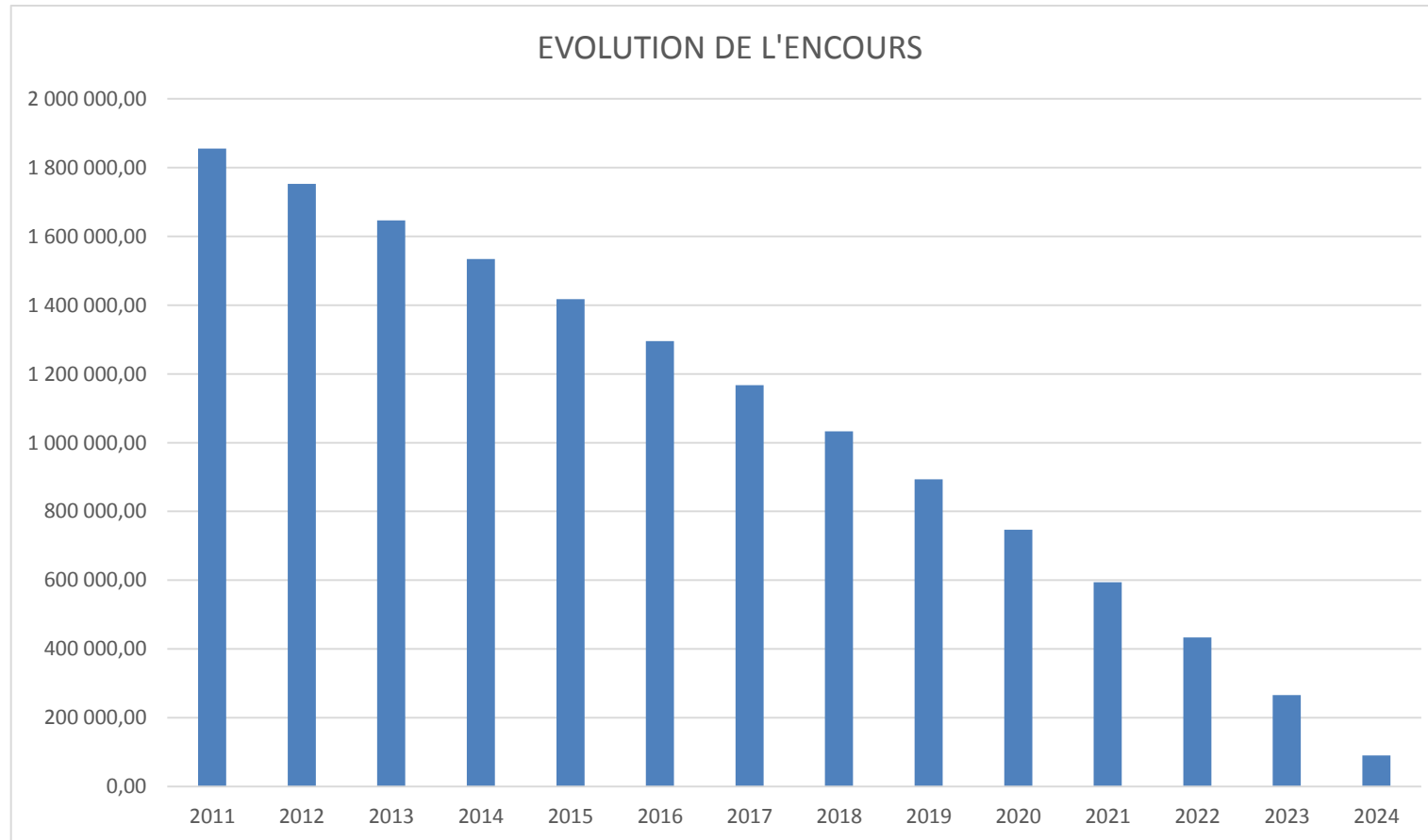


ASSAINISSEMENT - SITUATION DE LA DETTE AUX 31 DECEMBRE 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 ET 2016

Situation au 31 décembre (2010 à 2016)							
	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016
Encours dette globale	1 855 118,08	1 752 953,38	1 646 087,31	1 534 303,53	1 417 375,73	1 295 067,20	1 167 130,32
Durée résiduelle moyenne	13 ans, 2 mois	12 ans, 2 mois	11 ans, 2 mois	10 ans, 2 mois	9 ans, 2 moi	8 ans, 2 mois	7 ans, 1 mois, 28 jours
Durée de vie moyenne	7 ans, 4 mois, 25 jours	6 ans, 9 mois, 21 jours	6 ans, 2 mois, 19 jours	5 ans, 7 mois, 19 jours	5 ans, 22 jours	4 ans, 6 mois	3 ans, 11 mois, 7 jours
Disponibles sur Crédits Revolving	0	0	0	0	0	0	0
Disponibles sur Phase de mobilisation	0	0	0	0	0	0	0
Disponibles sur Lignes de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0
Encours couvert	0	0	0	0	0	0	0
Taux moyen avant couverture	4,549%	4,543%	4,556%	4,549%	4,549%	4,542%	4,555%
Taux moyen après couverture	4,549%	4,543%	4,556%	4,549%	4,549%	4,542%	4,555%
Taux actuariel moyen avant couverture	4,603%	4,602%	4,604	4,604%	4,604%	4,603%	4,606%
Taux actuariel moyen après couverture	4,603%	4,602%	4,604	4,604%	4,604%	4,603%	4,606%

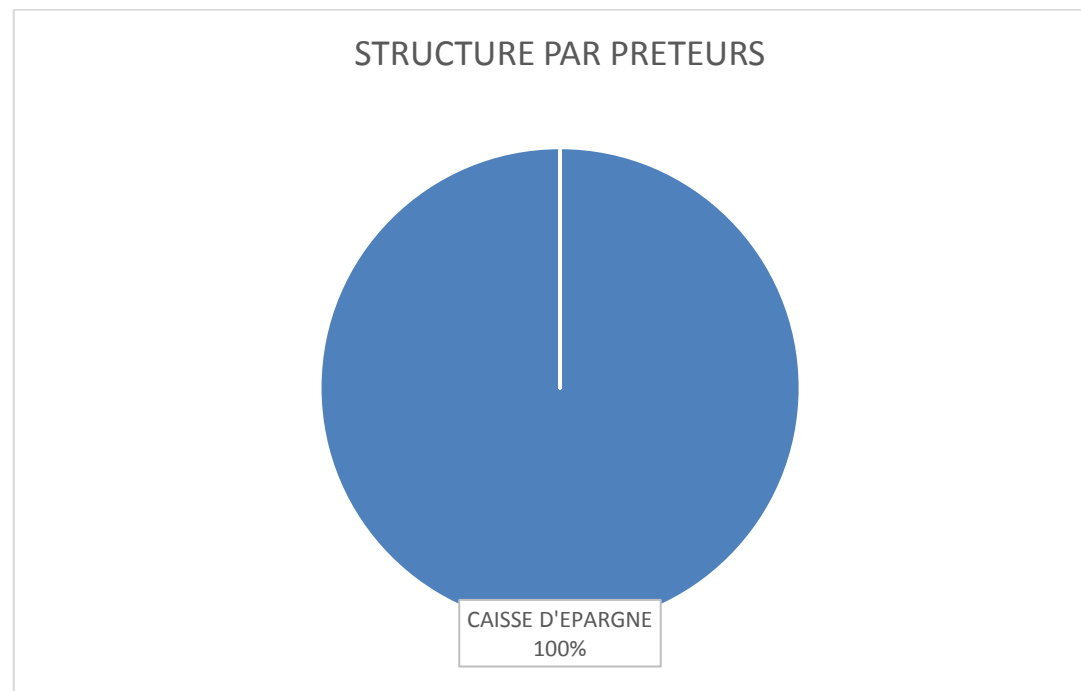


ASSAINISSEMENT - EVOLUTION DE L'ENCOURS DE 2011 A 2024 (extinction)



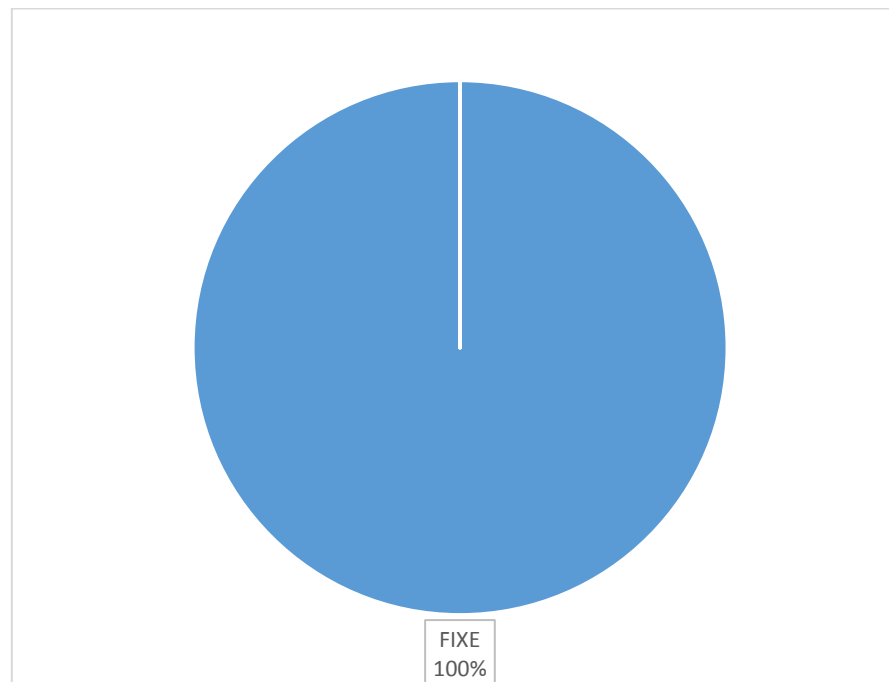
ASSAINISSEMENT - STRUCTURE PAR PRETEUR

Budget Primitif Exercice 2017 (01/01/2017)				
Récapitulation par établissements	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
CAISSE	1 167 130,32	185 423,52	51 599,30 €	133 824,22 €



ASSAINISSEMENT - STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX

Budget Primitif Exercice 2017 (01/01/2017)				
			Dont	
Récapitulation par établissements prêteurs	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
FIXE	1 167 130,32	185 423,52	51 599,30 €	133 824,22 €



Débat d'Orientations Budgétaires - exercice 2017

BUDGET DES PORTS

Les orientations budgétaires 2017

❖ *Tarifs : Augmentation constante et modérée, afin de permettre le lissage du financement des investissements*

❖ *Etudes et Travaux :*

- *Programme pluriannuel de renouvellement des chaînes d'amarrage des ports des Lecques et de la Madrague*
- *Travaux de sécurisation du quai du port de la Madrague (180 000€)*

Les engagements pluriannuels

Programmation prévisionnelle des travaux de réhabilitation et de réaménagement des zones de carénage des ports.

Ouverture d'une AP/CP pour la jetée du port de la Madrague (2017-2019)

2017 : 50 000 € déclaration loi sur l'eau et étude d'impact

2018 : 500 000 € travaux

2019 : 700 000 € travaux

Saisine de l'Etat sur ce programme structurant au titre du fonds de soutien à l'investissement local et demande de financement auprès de l'Europe.

Personnel

Il est précisé qu'aucun personnel n'est affecté dans le cadre de ce budget annexe.



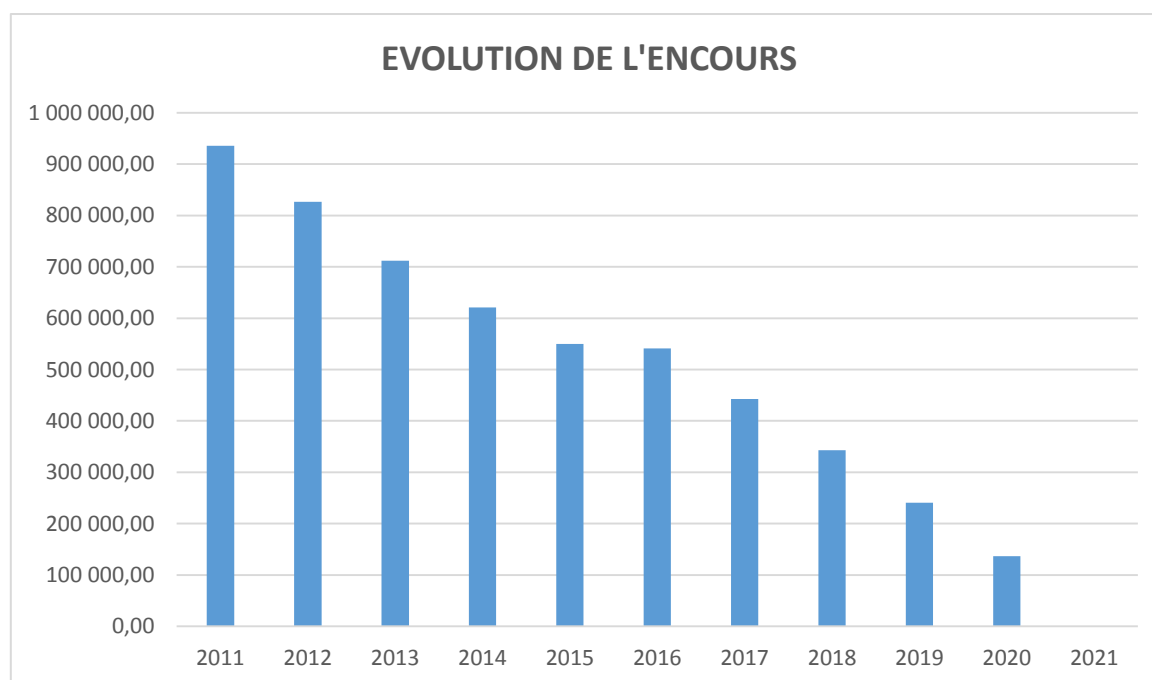


APCP JETÉE DE LA MADRAGUE (Ports)

APCP JETÉE DE LA MADRAGUE				
Recettes budgétaires				
	2017	2018	2019	Total
autofinancement	50 000,00	200 000,00	220 000,00	470 000,00
1311 - Subvention État		100 000,00	140 000,00	240 000,00
1317 - Budget communautaire et fonds structurels		100 000,00	140 000,00	240 000,00
1641 - Emprunt		100 000,00	200 000,00	300 000,00
Total	50 000,00	500 000,00	700 000,00	1 250 000,00
Dépenses budgétaires				
	2017	2018	2019	Total
2031 - Études	50 000,00			50 000,00
2318 - Maîtrise d'œuvre et travaux		500 000,00	700 000,00	1 200 000,00
Total	50 000,00	500 000,00	700 000,00	1 250 000,00



La structure et la gestion de la dette.



Les tableaux et graphiques ci-annexés présentent :

- ✓ *La situation de la dette aux 31 décembre 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 :*
 - *Encours*
 - *Durée résiduelle moyenne*
 - *Durée de vie moyenne*
 - *Taux moyens*
- ✓ *L'évolution de l'encours de 2011 à 2020 (extinction)*
- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par prêteurs*
- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par type de taux*



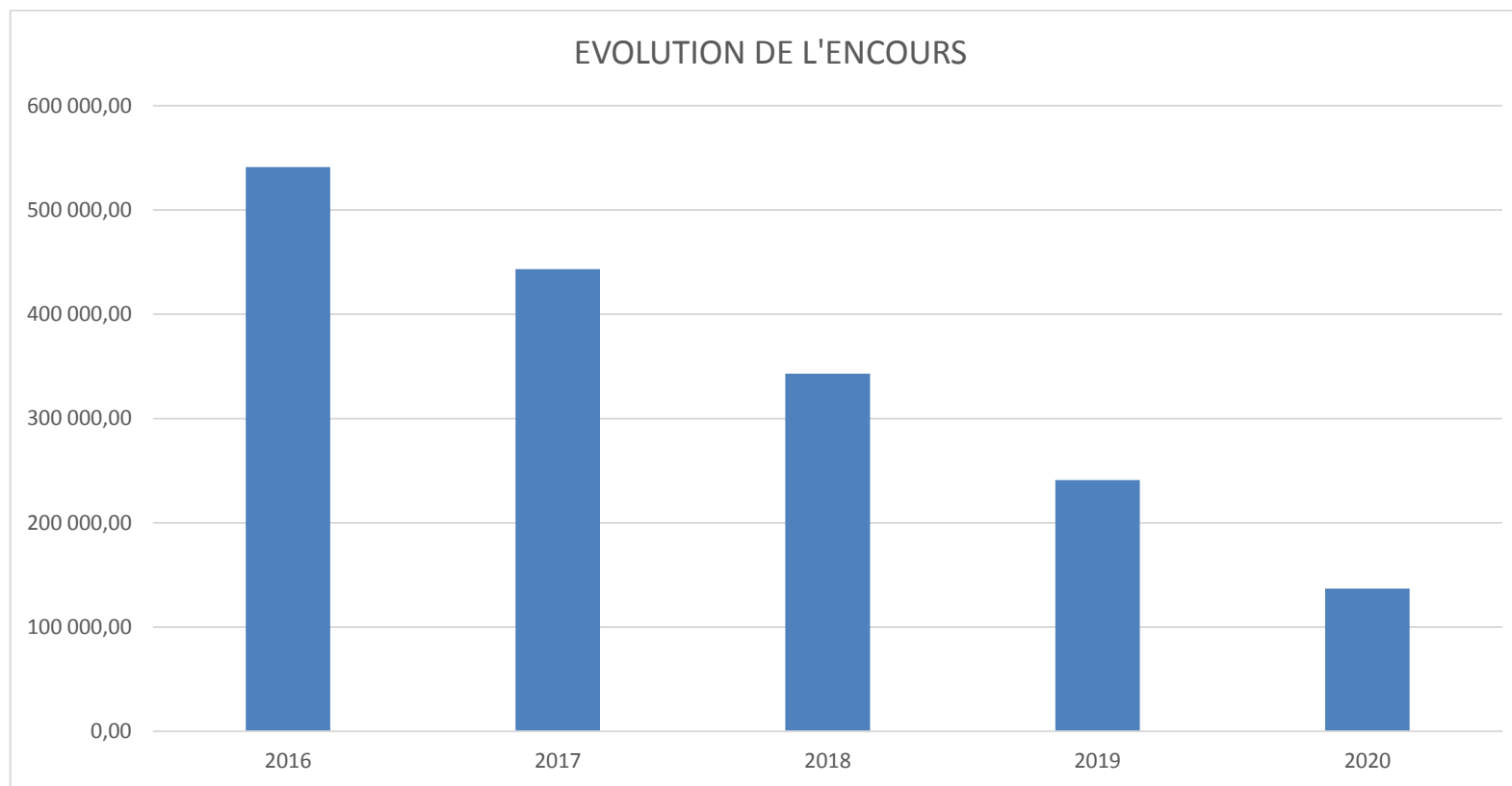


PORTS- SITUATION DE LA DETTE AUX 31 DECEMBRE 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 ET 2016

Situation au 31 décembre (2010 à 2016)							
	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016
Encours dette globale	1 052 176,72	948 327,59	839 566,85	725 655,17	635 635,24	541 188,98	442 814,91
Durée résiduelle moyenne	9 ans, 3 mois, 13 jours	8 ans, 4 mois, 28 jours	7 ans, 6 mois, 28 jours	6 ans, 9 mois, 20 jours	5 ans, 9 mois, 20 jours	4 ans, 9 mois, 20 jours	3 ans, 9 mois, 20 jours
Durée de vie moyenne	5 ans, 26 jours	4 ans, 7 mois	4 ans, 1 mois, 9 jours	3 ans, 8 mois, 6 jours	3 ans, 1 mois, 20 jours	2 ans, 7 mois, 11 jours	2 ans, 1 mois, 1 jour
Disponible sur Crédits Revolving	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Phase de mobilisation	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0
Encours couvert	0	0	0	0	0	0	0
Taux moyen avant couverture	4,064%	2,461%	2,059%	1,628%	1,568%	1,711%	1,449%
Taux moyen après couverture	4,064%	2,461%	2,059%	1,628%	1,568%	1,711%	1,449%
Taux actuariel moyen avant couverture	1,970%	1,904%	1,780%	1,836%	1,910%	2,045%	1,987%
Taux actuariel moyen après couverture	1,970%	1,904%	1,780%	1,836%	1,910%	2,045%	1,987%

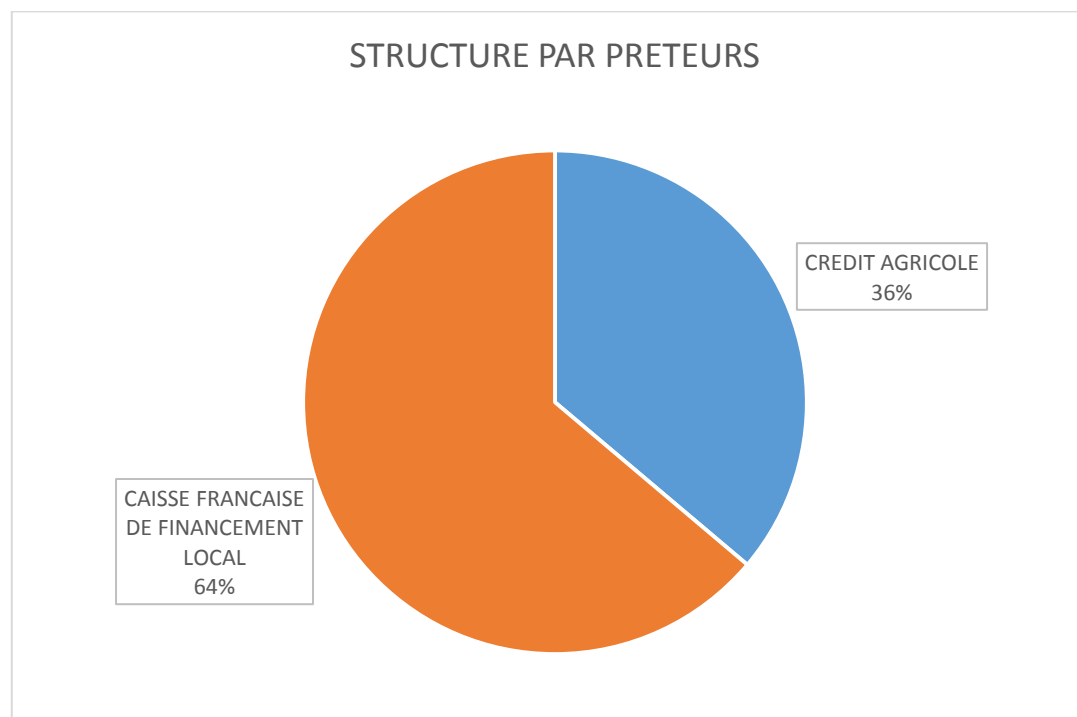


PORTS- EVOLUTION DE L'ENCOURS DE 2011 A 2020 (extinction)



PORTS- STRUCTURE PAR PRETEUR

Budget Primitif Exercice 2017 (01/01/2017)				
			Dont	
Récapitulation par établissements prêteurs	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
CREDIT AGRICOLE	159 186,59 €	42 750,40 €	4 963,00 €	37 787,40 €
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	283 628,32 €	65 215,20 €	2 998,43 €	62 216,77 €



PORTS- STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX

Budget Primitif Exercice 2017 (01/01/2017)				
Récapitulation par établissements prêteurs	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
FIXE	159 186,59 €	42 750,40 €	4 963,00 €	37 787,40 €
VARIABLE	283 628,32 €	65 215,20 €	2 998,43 €	62 216,77 €

